

ISSN 2818-985X



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le jeudi 1er mai 2025 — Vol. 47 N° 102

Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la
Solidarité sociale (1) : volet Emploi

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Commission de l'économie et du travail

Le jeudi 1er mai 2025 — Vol. 47 N° 102

Table des matières

Emploi	1
Discussion générale	1
Adoption des crédits	39

Intervenants

M. Simon Allaire, président

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Madwa-Nika Cadet

M. Alexandre Leduc

M. Pascal Paradis

Mme Karine Boivin Roy

Mme Marie-Claude Nichols

Mme Suzanne Tremblay

* Mme Annick Laberge, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

* M. Jean Lortie, Commission des partenaires du marché du travail

* Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 1er mai 2025 — Vol. 47 N° 102

**Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la
Solidarité sociale (1) : volet Emploi**

(Douze heures trente minutes)

Le Président (M. Allaire) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2025-2026. Une enveloppe de trois heures a été allouée pour l'étude de ces crédits. Merci de prendre le temps d'éteindre la sonnerie de vos appareils électroniques, s'il vous plaît.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Fontecilla (Laurier-Dorion) est remplacé par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Emploi

Le Président (M. Allaire) : Merci, M. le secrétaire. Vous connaissez la façon de fonctionner habituelle. Nous allons procéder par blocs. Ce matin, nous avons 30 minutes, donc les blocs vont être un peu plus petits qu'à l'habitude, mais cet après-midi, nous allons retrouver des blocs d'à peu près 20 minutes.

Discussion générale

Je suis donc prêt à commencer et je reconnais Mme la députée de Bourassa-Sauvé. Je vous laisse la parole. Vous avez 14 min 30 s.

Mme Cadet : Oh! c'est très court. Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre. Bonjour, les membres du cabinet, chers collègues élus, chers membres du ministère de l'Emploi, ainsi que chers invités qui sont, donc, des intervenants, donc, du milieu de l'emploi.

Mme la ministre, donc, c'est notre troisième échange à l'occasion de l'étude des crédits budgétaires. Je me souviens que, lors de notre première expérience à toutes deux, il y a deux ans déjà, donc, la première question que je vous avais posée portait sur vos priorités. Je vous demandais, donc, quelles étaient, donc, vos priorités, vous, comme nouvelle ministre de l'Emploi, et, dès le départ, vous nous aviez répondu qu'il s'agissait... que l'une de vos priorités était les clientèles éloignées du marché du travail, une priorité que nous partageons d'ailleurs.

Aujourd'hui, en fait, vous êtes très consciente que ces dites clientèles, donc, ces dites personnes éloignées du marché du travail sont desservies par plusieurs organismes en employabilité, donc, qui offrent des services spécialisés en employabilité. Ils sont parfois aussi desservis par d'autres types de... d'autres types d'instances, donc, partenaires du ministère de l'Emploi, de Services Québec, comme les entreprises d'insertion. Et, le 3 mars dernier, plusieurs de ces organismes, plusieurs de ces entités ont reçu une communication, disons, troublante, selon leurs dires, de la part de Services Québec, leur disant que leurs ententes, qui, pour certaines d'entre elles, étaient... donc, qui étaient en vigueur depuis de très nombreuses années, n'étaient... se retrouvaient, en fait, donc, devant rien, donc, que ces ententes-là ne seraient pas renouvelées, pas pour l'année prochaine.

Mais là on le sait, les ententes avec Services Québec, ce sont des ententes qui sont du 1er avril... du 1er juillet, pardon, au 30 juin, donc, qu'à l'échéance du 30 juin, à partir du 3 mars, pas de négociation, pas de temps de transition, pas de relève, rien. Donc, ces ententes-là ne seraient pas renouvelées. Mme la ministre, plusieurs de ces groupes sont ici présents, en commission parlementaire. Il y en a d'autres aussi qui nous écoutent. Ils ont hâte de comprendre pourquoi ces ententes n'ont pas été renouvelées. Et comment est-ce que vous justifiez que ces groupes, que ces clientèles qui sont dites éloignées du marché du travail, qui sont vos priorités, qui font partie de vos priorités, que vous avez vous-même nommées, ne se retrouvent pas prioritairement budgétisées par la ministre de l'Emploi?

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Merci pour la question. Je veux remercier d'abord toutes les équipes, là, qui nous permettent d'être ici. Je sais que, de votre côté, c'est exigeant aussi. Vous avez plusieurs études de crédits à faire. Je veux remercier toutes les équipes du côté du ministère de l'Emploi, de nos cabinets aussi, qui nous permettent de pouvoir faire cet exercice-là, qui est exhaustif, d'amener les meilleures réponses possibles pour pouvoir répondre d'abord à vos questions, mais aussi aux questions des Québécois et des Québécoises.

Alors, vous commencez avec un sujet, effectivement, qui est très important, qui est celui des services, là, d'employabilité aux clientèles les plus éloignées du marché du travail. Il est vrai que ça fait partie des trois priorités que j'ai présentées au premier ministre à mon arrivée. C'est toujours une priorité que de pouvoir faire en sorte que les clientèles qui sont éloignées du marché du travail puissent intégrer le marché du travail, puissent avoir les compétences nécessaires pour le faire, l'accompagnement aussi requis pour pouvoir le faire.

On a eu la chance d'en parler souvent, quand je suis arrivée en poste en 2022, on était... on discutait, dans le fond, de la reconduction des bonifications de 145 millions de dollars par année, des bonifications qui ont été mises en place en 2016-2017, en fait, avant la COVID, et qui se sont terminées l'année dernière. Donc, à mon arrivée, j'ai eu beaucoup d'échanges. J'ai eu plusieurs échanges avec mon homologue au fédéral. J'ai eu trois homologues depuis... en fait, total, depuis le début de mon arrivée. Ça a toujours fait partie des priorités dans mes échanges que j'ai eus avec eux.

Ceci étant dit, est arrivé les coupures fatales, que je dirais, là, du fédéral, coupures unilatérales du gouvernement fédéral au niveau de l'emploi, entre autres. On parle de 145 millions de dollars en moins par année, et ce sont des coupures qui ont un impact dans l'ensemble des provinces et territoires. Donc, le Québec n'est pas seul à subir cet impact-là, et ce n'est pas faute d'avoir... d'avoir fait valoir l'importance de l'investissement en services d'emplois... en services d'emplois, et ces coupures-là, bien, évidemment, il faut faire avec, et ça va être la trame de fond de plusieurs de nos échanges aujourd'hui. Malheureusement, je le dis bien, malheureusement, ça a pour impact de nous obliger à faire des choix qui sont difficiles. Je n'ai pas de plaisir à être assise ici puis à vous dire que j'ai des choix difficiles à faire en fonction du budget qui est amoindri de 145 millions de dollars par année.

Ceci étant dit, je me suis donné comme mission, et c'est l'orientation que j'ai donnée aussi au ministère, qui a découlé jusque dans les directions régionales aussi, de faire en sorte que, malgré ces coupures fédérales là de 145 millions par année, il y ait le moins d'impact possible, qu'on soit en mode solution, qu'on puisse s'assurer de ne perdre aucune place, de ne laisser personne derrière nous, qu'on puisse répondre aux besoins, et surtout, surtout, parce que c'est ma mission à titre de ministre de l'Emploi, qu'on s'assure, dans les choix qu'on a à faire en fonction des régions, en fonction des secteurs, que le bon service soit rendu à la bonne personne au bon moment.

Mme Cadet : Merci, Mme la ministre. Vous parlez, donc, du moins d'impact possible. Je vous l'ai dit, donc, plusieurs de ces organismes-là, de ces entités, donc, ont reçu une communication de Services Québec, le 3 mars dernier, pour fin... pour non-renouvellement de leurs ententes au 30 juin de la même année. Donc, on parle, donc, d'une très, très courte échéance. Je vous entends, là, quand vous dites, donc, le moins d'impact possible, mais, sur le terrain, ce n'est pas le son de cloche que nous, on reçoit.

Je vous donne quelques exemples. Donc, vous voyez, donc, présent parmi nous, nous avons Jean-François Lapointe, qui est directeur général de Boulot vers. Je vous ai posé une question là-dessus, là. On a été plusieurs à vous poser des questions là-dessus en période des questions au cours des deux dernières semaines. Il y a eu des articles de journaux aussi sur cette situation-là, qui nous dit... Là, on fait face à une entreprise d'insertion, et là je veux vraiment... On le sait, donc, on a des modèles distincts, là. On a nos organismes spécialisés en employabilité puis, ici, on a une entreprise d'insertion où les jeunes sont des salariés, où les jeunes, donc, reviennent tranquillement, partent de très loin. On a eu des témoignages extrêmement édifiants. Moi, j'en ai reçus à titre personnel. C'est un organisme que j'ai moi-même visité dans une autre vie, et ce qu'on comprend, là, c'est que ces jeunes-là, donc, qui sont passés à travers des parcours difficiles, s'accrochent.

Et je vous entends, parce que, là, vous avez répondu dès le départ : O.K., on va s'assurer, là, que les jeunes soient repris. Puis on aura besoin d'explications à cet égard parce que, sur le terrain, on ne vous comprend pas, Mme la ministre, quand vous dites : Ah! bien oui, on va s'assurer que ces... que les jeunes, donc, reçoivent des services. L'entité dans laquelle ces services-là sont livrés sont tout aussi... En fait, l'entité est tout aussi importante que les parcours d'insertion eux-mêmes, qui, eux, doivent être financés.

Donc, vous, comment est-ce que vous expliquez à M. Lapointe, comment vous expliquez à Boulot vers puis à l'ensemble des membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, dirigé par M. Richard Gravel, que, pour vous, donc, ces entités-là n'ont pas une aussi grande valeur sur le terrain que ce qui est reçu par les jeunes?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Merci. J'ai hâte de répondre, hein?

Tout d'abord, bien, je veux dire que je n'ai jamais dit que ces entités-là n'avaient pas une aussi grande valeur. Je n'ai jamais dit ça, ce n'est pas le cas, mais, vous savez, avec 145 millions de dollars en moins, on se doit de faire des choix. On le voyait venir. On n'avait aucun son de cloche du fédéral. On a espéré quand même parce que, jusqu'à la toute fin, on a lutté, puis on va continuer de le faire, pour aller chercher la juste part. Vous savez, ce financement-là en moins ramène le financement... les transferts fédéraux en emploi à l'état du financement en 1997. Ça n'a pas de bon sens, là. Tu sais, il faut continuer de faire ce travail-là.

• (12 h 40) •

Ceci étant dit, ça nous a amenés, je l'ai dit tout à l'heure, à faire des choix difficiles. Et je suis actuellement, quand même, en discussion avec M. Lapointe parce que je suis... j'ai une ouverture. J'ai une ouverture à ce qu'on trouve des solutions. Et, quand on voyait ça venir, vous savez, on s'est dit : Qu'est-ce qu'on peut faire pour mieux soutenir les organismes spécialisés en employabilité, essayer de conserver le plus grand nombre de ces organismes-là? J'en ai... Il y en a 400 au Québec, plus d'une centaine sur l'île, seulement, de Montréal, et on en avait 400 à la fin des années 90, quand on avait 1 million de chômeurs au Québec environ, et on a toujours le même nombre d'organismes, 400, à environ 200 000 chômeurs.

Mais, ceci étant dit, qu'est-ce qu'on peut faire pour préserver le plus grand nombre de ces organismes-là, qu'on ait le moins d'impacts possible? Et c'est pour ça que, l'année dernière, j'ai mis à leur disposition le fonds de 5 millions de dollars pour pouvoir les aider à mutualiser certains services, à être capables de partager des espaces, être capables de partager des ressources, être capables de partager des équipements, tout ça pour les aider à faire des

économies aussi de leur côté, à être plus efficaces dans le contexte financier dans lequel on est tous, là. Je le partage avec eux, ce contexte financier là, et je n'ai eu qu'une seule demande.

Ceci étant dit, le fonds de 5 millions que j'ai mis à leur disposition est toujours disponible, et je suis toujours ouverte, moi, à regarder des solutions en fonction de celles dont je vous parle.

Mme Cadet : Bien, si vous n'avez reçu qu'une seule demande, c'est peut-être parce que ce fonds-là ne répond pas nécessairement au besoin initial qui est exprimé, Mme la ministre, mais je vous reviens... parce que, là, vous nous parlez du financement, donc, le 145 millions qui vient du gouvernement fédéral, que nous avons dénoncé, mais, vous l'avez dit vous-même, là, vous venez de l'indiquer à l'ensemble des gens qui nous écoutent aujourd'hui, cette somme-là est arrivée en 2016-2017.

La plupart, donc, de ces organismes-là, la plupart, donc, de ceux qui offrent des services d'aide à l'emploi, bien, ils recevaient une... en fait, ils avaient ces ententes-là. Donc, ils avaient, donc, ce soutien financier là qui était obtenu de la part du ministère de l'Emploi ou de Services Québec, qui datait... qui prédatait, là, l'enveloppe de 145 millions. Vous l'avez d'ailleurs indiqué par vous-même aussi que vous vous y attendiez. C'est ce qu'on peut lire dans les plans d'action des services publics d'emploi des deux, trois dernières années, là. On voit bien que cette somme-là était relativement, donc, cyclique, là.

Donc, il y avait, donc, ce surplus, donc, qui nous arrivait, mais ça ne vous empêche pas de continuer de faire des choix pour soutenir la clientèle que, vous-même, vous désignez comme prioritaire puisque, de toute manière, elle était soutenue par le ministère de l'Emploi bien avant l'enveloppe de 145 millions. Bien sûr qu'au Québec on a besoin de recevoir notre juste part, bien sûr que le fédéral doit s'impliquer pour s'assurer que les fonds, donc, soient transmis, transférés aux provinces pour pouvoir offrir des services publics d'emploi, mais vous avez une responsabilité, comme ministre, qui va bien au-delà de cette enveloppe-là.

On va tous se battre pour s'assurer d'obtenir notre juste part, mais je vous ai parlé, donc, de Boulot vers, il y a aussi Carrefour Relance, qui est membre du RSSMO, donc, dont le directeur est présent ici, donc, dont les membres, donc, qui livrent des services publics d'emploi, risquent de ne plus être en mesure de le faire, alors qu'ils étaient en mesure de le faire bien avant l'arrivée de l'enveloppe de 145 millions. Qu'est-ce que vous leur répondez? Qu'est-ce que vous répondez au RSSMO?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. D'ailleurs, j'aimerais peut-être apporter une précision. Tout à l'heure, j'ai dit : On s'y attendait. En fait, c'est plus qu'on s'y préparait. Devant le silence, devant le manque de signaux de la part du fédéral, on devait préparer cette éventualité-là. On a travaillé jusqu'à la fin et, je le dis, on va continuer de le faire pour aller chercher ces justes sommes là.

Moi, je veux vous expliquer que, via mon ministère, j'achète des services. Je ne subventionne pas à la mission des organismes spécialisés, il y a d'autres ministères qui le font... spécialisés en employabilité. Je gère aussi des finances publiques et je dois répondre aux besoins du marché du travail en fonction des régions, en fonction des secteurs en région, du contexte économique aussi qui peut faire en sorte que le taux de chômage augmente, qui peut faire en sorte qu'on se retrouve assez rapidement en pénurie de main-d'oeuvre aussi. Tout ça sont des facteurs qui viennent... qui sont... dont on tient en compte quand on négocie ces places-là, cet achat de places là, avec les organismes spécialisés en employabilité.

D'ailleurs, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle. Tout à l'heure, je vais revenir à une chose que vous avez dite, vous avez dit qu'ils ont reçu dernièrement cette nouvelle-là. On est dans la période où on négocie, vous savez, pour le renouvellement des ententes qui va avoir lieu le 1er juillet. Là, à chaque année, c'est le 1er juillet. On repart avec les nouvelles ententes. Et nous, cette prévisibilité-là, là, qu'on voudrait bien... que je voudrais bien, à titre de ministre, donner aux organismes spécialisés en employabilité, je ne l'ai pas du fédéral non plus.

Mme Cadet : ...parce qu'il nous reste peu de temps.

Le Président (M. Allaire) : 30 secondes.

Mme Cadet : Vous dites... Vous vous y prépariez, à cette baisse de financement du gouvernement fédéral, mais, si vous vous y prépariez, pourquoi est-ce que les organismes ont reçu cette communication au 3 mars pour le 30 juin 2025?

Mme Champagne Jourdain : Parce qu'on... Nous, ce que je dois vous dire, là, c'est que c'est cette année... c'est cette année, vraiment, qu'on sent les effets de ce 145 millions là. On a budgété les autres années en fonction de...

Le Président (M. Allaire) : Merci, merci. Ça termine ce premier bloc d'échange. Je cède la parole au deuxième groupe de l'opposition. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 min 50 s. La parole est à vous.

M. Leduc : Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre, et toute l'équipe qui vous accompagne.

Vu que j'ai juste cinq minutes, je ne plongerai pas dans le vaste débat des fermetures de groupes. On y reviendra cependant cet après-midi. J'aimerais parler peut-être de deux sujets pour les cinq minutes que j'ai ce matin. Le premier, c'est le dossier des groupes d'employabilité pour femmes. On a reçu des communications du CIAFT — je vois

Mme Cummings dans la salle ici — un communiqué qui a été signé, il y a quelques semaines déjà, du CIAFT, là, c'est le centre... le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, qui se plaint de voir les femmes disparaître des clientèles prioritaires du ministre en disant que ça aura un impact, là, cette...

Je cite un extrait, là : « Cette décision non seulement compromet l'accès à des milliers de femmes à des services essentiels, mais menace également l'existence même des organismes spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine, dont l'expertise inégalée en matière d'employabilité des femmes est essentielle au développement économique du Québec. » Pourquoi avoir retiré les femmes des clientèles prioritaires, Mme la ministre?

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. D'abord, d'entrée de jeu, je tiens à dire que les femmes sont une clientèle importante au ministère de l'Emploi. Les femmes sont éloignées du marché du travail, et, quand on considère qu'elles peuvent être en situation aussi de vulnérabilité, bien, c'est certain qu'on adresse et qu'on va toujours continuer d'adresser les besoins des femmes.

Maintenant, on a... Vous savez, quand on dresse une liste comme on l'a fait, autrefois, ça a été une liste qui dictait nos interventions, en fait, aujourd'hui, c'est plus une liste qui donne des exemples. Alors, le mot « femme » ne fait pas partie de cette liste-là, mais ce n'est pas pour cette raison-là que les services rendus aux femmes ne sont pas donnés. Vous savez, moi, je... bien, on considère, en fait, puis c'est la manière de pouvoir aligner les services, que ce qui est important, c'est que ce soit la situation de vulnérabilité de la personne qui soit adressée. Alors, on conjugue ça au fait que ce soit une femme parce que c'est une femme judiciairisée. Voilà, on adresse la situation en fonction de ça.

On m'a fait signe de raccourcir, mais ça n'empêche en rien, là, le...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Vous comprenez que j'essaie d'être équitable.

Mme Champagne Jourdain : ...la priorisation. Oui.

Le Président (M. Allaire) : Allez-y, M. le député.

M. Leduc : Bien sûr, bien sûr. Donc, il n'y aura aucune conséquence financière, sur les groupes en employabilité des femmes, de ce retrait-là?

Mme Champagne Jourdain : Non. Ce que je veux... Non. Vous savez, les groupes de... les groupes qui offrent des services aux... spécialisés en employabilité aux femmes, là, sont là, vont continuer d'exister. Je veux dire, le fait que le nom ne soit plus sur la liste d'exemples qui est donnée, le mot « femme » ne soit plus sur la liste d'exemples qui est donnée, n'a pas d'impact sur la viabilité, l'existence de ces groupes-là. On va continuer de soutenir les femmes dans la recherche d'emplois puis dans les services qu'ils ont besoin de recevoir.

M. Leduc : Merci beaucoup. Prochain sujet, licenciement collectif à Amazon, gros, gros licenciement collectif, un des plus gros de l'histoire du Québec. La loi des normes du travail oblige la constitution d'un... sans délai, d'un comité d'aide au reclassement, un CAR, lorsqu'il y a un licenciement collectif, mais la ministre de l'Emploi a toujours le pouvoir de soustraire une entreprise à ces obligations-là si elle démontre qu'elle offrira des services équivalents ou supérieurs à ceux prévus dans le cadre d'un comité de ce genre-là. Puis Amazon a demandé et obtenu cette dispense-là, puis semble-t-il que les services offerts par l'entreprise LHH, qui n'a même pas de bureau au Québec, sont extrêmement déficients, ça ne fait pas du tout l'affaire, même que c'est les services ne sont pas toujours faits en français. Pourquoi vous avez donné une dispense à Amazon pour cette chose-là?

Le Président (M. Allaire) : Une minute.

Mme Champagne Jourdain : Bien, merci. Dans un premier temps... une minute?

Le Président (M. Allaire) : Oui.

Mme Champagne Jourdain : Dans un premier temps, ce que je veux vous dire, c'est que c'est... la loi prévoit... c'est prévu dans la loi qu'une entreprise, là, qui décide, lors d'un licenciement collectif, de donner des services via l'embauche d'une firme... c'est possible de le faire, et, au ministère de l'Emploi, on s'assure que la firme... que les standards des services qui vont être offerts par la firme correspondent aux standards des services qui seraient offerts par le ministère. C'est ce qui a été fait dans ce cas-ci.

Vous savez, cette firme-là, elle a 111 employés, je crois, qui travaillent au Québec. Elle a aussi une place d'affaires au Québec. C'est important pour pouvoir donner des entrevues. C'est aussi une firme qui offre des services en 11 langues, si mon souvenir est bon, parce que, tristement, malheureusement, beaucoup d'employés d'Amazon ne parlaient ni français ni anglais. Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'on s'assure de faire un suivi très serré avec la firme LHH, et, encore la semaine dernière, je demandais une rencontre, qui s'est tenue la semaine dernière, de suivi pour s'assurer que...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça termine ce deuxième bloc d'échange. On poursuit avec le troisième groupe de l'opposition. M. le député de Jean-Talon, 4 min 50 s.

• (12 h 50) •

M. Paradis : Bonjour, tout le monde. Je vais continuer sur le même thème, d'Amazon, parce que c'est quand même un autre échec de la stratégie de votre gouvernement d'attirer des grandes multinationales étrangères à qui vous avez concédé beaucoup de cadeaux. Dans ce cas-ci, 100 millions de contrats octroyés à Amazon depuis 2018, 2,2 millions de dollars d'achats, de vos différents ministères, sur les cartes de crédit, des rabais d'électricité, et Hydro-Québec qui a assuré les 2 millions de coûts de branchement des usines d'Amazon, dont celle qui a été fermée.

Vous avez indiqué vous-même, le 31 janvier, Mme la ministre, que ça avait coûté près de 4 700 emplois, comprenant ceux d'Amazon, mais ceux des cocontractants d'Amazon. Le premier ministre François Legault a assuré que le gouvernement allait voir, je le cite, «tout ce qu'on peut faire pour aider les employés à trouver un autre emploi». Il a fait allusion au secteur de la construction où les besoins de main-d'oeuvre sont importants. C'est lui qui a affirmé ça le 22 janvier. Voulez-vous nous parler de ces programmes de requalification en construction? Combien de personnes sont allées dans ces programmes-là? Où sont-ils? Est-ce qu'ils sont en emploi dans la construction actuellement?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Là, est-ce que vous me parlez des programmes qu'on a faits pour la construction...

M. Paradis : Non, je vous parle...

Mme Champagne Jourdain : ...ou vous voulez savoir si des gens d'Amazon sont allés en construction?

M. Paradis : Oui, je vous parle... Le premier ministre du Québec a promis, le 22 janvier, qu'il allait aider les employés d'Amazon à trouver un nouvel emploi. Je veux savoir quels programmes vous avez mis en place. Il y a ceux dont a été exempté Amazon, comme mon collègue l'indiquait. Puis je veux savoir s'il y en a qui ont été requalifiés dans le secteur de la construction. C'est le premier ministre lui-même qui a dit ça le 22 janvier.

Mme Champagne Jourdain : Parfait, merci. Tout d'abord, bien, je pense que c'est important de mettre en contexte le fait que la requalification, la redirection... le fait qu'on redirige des gens ou qu'on les aide à se replacer dans un autre emploi est toujours en cours, vous savez. Puis, dans les services qui sont offerts par la firme LHH, bien, on s'assure, là, de pouvoir les aider, par exemple, avec les C.V., pouvoir... bien, en fait, que des services d'employabilité... qu'ils puissent pouvoir faire leur C.V., qu'ils puissent être accompagnés en préparation dans la recherche d'emploi, tout ça. C'est ce genre d'affaires là, et je vous dirais que... Je ne peux pas vous dire, actuellement, si des gens sont dans un parcours de formation en construction. Je n'ai pas cette donnée-là. On est en train de replacer... d'aider les gens à se replacer sur le marché du travail en fonction de leurs qualifications.

Le Président (M. Allaire) : Merci. M. le député.

M. Paradis : Ma question est la suivante. En date d'aujourd'hui, y a-t-il des programmes spécifiques qui ont été mis en place pour l'employabilité des gens licenciés par Amazon? Un, et deuxièmement, combien de personnes sont requalifiées actuellement ou sont en cours de requalification pour travailler dans le secteur de la construction?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Quand il y a un licenciement collectif, il y a soit un comité d'aide au reclassement qui est fait, qui est mis sur place par le ministère, ou, dans ce cas-ci, soit une firme est embauchée pour donner ces services-là. Ce qui se passe, c'est qu'on accompagne des gens dans la rédaction de leur C.V., qu'on les accompagne dans la recherche d'emploi, qu'on peut même donner du soutien... jusqu'à du soutien psychologique. Actuellement, il y a... puis ce que j'ai comme chiffre, c'est qu'il y a environ 80 % des anciens employés d'Amazon qui ont choisi de s'inscrire à ces services-là, et il y a des rencontres individuelles avec des coaches qui se sont déroulées avec environ 800 travailleurs. Les gens sont satisfaits des services. Je ne peux pas vous dire, à l'heure actuelle, s'ils sont en redirection vers le marché de la construction.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça va. M. le député de Jean-Talon, vous pouvez poursuivre.

M. Paradis : Bon, je pense qu'on a compris qu'il n'y a pas de données sur ces questions-là. Vous avez refusé, de même que votre collègue ministre du Travail, de parler de représailles parce qu'il y avait un syndicat chez Amazon. Est-ce que vous êtes toujours de l'avis que tout ce qui s'est passé chez Amazon, ça n'a rien à voir avec le fait qu'il y avait une accréditation syndicale? Est-ce que c'est toujours votre position?

Mme Champagne Jourdain : C'est votre question? Je vais revenir sur, peut-être, la question d'avant. Vous savez, quand le premier ministre a dit ça, ça faisait partie des options qui s'offraient aux gens. Il a donné ça comme exemple.

Maintenant, sur la question de la construction, peut-être que des gens sont allés là-dedans. En date d'aujourd'hui, je n'ai pas cette donnée-là, mais ça faisait partie des exemples qui étaient donnés.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Cinq secondes.

M. Paradis : On va continuer cet après-midi.

Mme Champagne Jourdain : Avec plaisir.

Le Président (M. Allaire) : Merci. On enchaîne avec la partie gouvernementale. Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel, vous avez 4 min 50 s.

Mme Boivin Roy : Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre. Bonne période de crédits à vous.

Alors, vous vous souviendrez que vous-même, et moi, et le ministre Ian Lafrenière, nous sommes allés dans le Nord-du-Québec en octobre dernier pour y effectuer une annonce. Alors, plusieurs rencontres pertinentes ont eu lieu à ce moment-là, notamment la rencontre avec le comité régional des partenaires du marché du travail de la Jamésie, donc, à Chibougamau, également avec le Centre d'amitié Eenou à Chibougamau, et ensuite, du côté de Kuujuaq, avec la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et l'administration régionale de Kativik, et on conviendra que nous avons été bien reçus dans l'ensemble de l'oeuvre, de notre séjour là-bas. Ça nous a aussi permis de nous... bien, nous intégrer des réalités locales, auxquelles l'annonce est venue, d'ailleurs, en partie, répondre.

Maintenant, j'aurais une question pour vous relativement à l'annonce. Je vais quand même mettre quelques éléments de contexte sur le Nord-du-Québec, en commençant avec le navettage. Donc, il y a beaucoup de navettage dans le Nord-du-Québec. Près d'un poste sur quatre est comblé de cette manière dans la région en raison de manque de main-d'oeuvre sur le terrain. C'est particulièrement vrai dans les communautés les plus éloignées. Ça augmente les coûts de production des entreprises et le coût de la vie pour les résidents de la région. D'ailleurs, le gouvernement du Québec subventionne certaines denrées de Nunavik pour aider à pallier à ce phénomène.

Maintenant, deuxième mise en contexte, au niveau de la formation. L'écosystème de la région est complexe par la grandeur du territoire, mais également par la présence de plusieurs pôles de populations éloignées les unes des autres et aussi particulièrement avec des difficultés d'accès. L'offre de programmes postsecondaires est limitée, et certains jeunes doivent quitter la région pour aller étudier dans ces programmes plus spécialisés ailleurs, et aussi l'offre de formation continue est aussi très complexe. Il y a notamment des enjeux de démarrage de petites cohortes et de langue d'enseignement. Il y a aussi des enjeux pour la rétention des étudiants pendant et après les cours.

Et, de manière générale, Mme la ministre, pour ce qui est du territoire du Nunavik, le manque de la main-d'oeuvre est un problème important dans la région, notamment pour les ouvertures de magasins. Les réalités des communautés diffèrent grandement entre Kuujuaq, la plaque tournante de la région, et les autres communautés plus petites. Et enfin, entre 2013 et 2030, vous vous souviendrez qu'on s'est fait dire qu'on attendait une croissance de 4 000 personnes au Nunavik, soit près de 30 %, et environ 90 % des personnes résidant sur le territoire parlent l'inuktitut.

Alors, ma question pour vous, avec cette table mise, Mme la Présidente... Mme la ministre, pardon, pouvez-vous nous donner davantage de détails sur l'annonce que nous avons faite à l'automne dernier et également sa pertinence dans le contexte?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis très contente de ce qui se passe... Je suis très contente qu'on parle de ce qui se passe au Nord. On parle souvent de ce qui se passe au sud du Québec. Je suis contente qu'on puisse avoir la chance de parler de ce qui se passe au nord.

Effectivement, le 24 octobre dernier, on était à Kuujuaq pour annoncer, dans le fond... pour annoncer le service Nunavik... pardon, vous l'avez trop dit dans votre introduction, pour annoncer les services Nunavik, et je suis particulièrement fière de ce pas-là qu'on a fait, et ça se traduit par le fait que l'administration régionale de Kativik va déployer prochainement, justement, ce qui sera Services Nunavik. C'est un guichet multiservices, là, d'accès aux services gouvernementaux qui est inspiré de Services Québec, de Service Canada aussi, mais qui est adapté aux réalités du Nunavik puis de sa population.

Vous savez, si on a été capables de faire cette annonce-là, c'est parce qu'il y a eu une modification de l'Entente Sivunirmut, et cette modification-là vient bonifier l'offre de Services Québec au Nunavik pour s'assurer que ça corresponde plus aux besoins des gens sur le territoire là-bas. Ça va confier aussi plus de responsabilités à l'ARK en matière de formation, de développement de main-d'oeuvre, de services du Régime québécois d'assurance parentale et de développement de l'offre de services d'emploi.

Vous savez, il y a déjà du personnel local de Services Nunavik qui sont présents physiquement sur le territoire, qui sont installés dans les 14 villages du Nunavik. Alors, ça va nous permettre d'être partout, de pouvoir mieux soutenir, là, les gens, là, du Nunavik, et l'objectif avec cette nouvelle façon de faire...

Le Président (M. Allaire) : Merci, merci. Malheureusement, ça met fin à ce dernier bloc d'échange pour l'avant-midi.

Alors, compte tenu de l'heure, la commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures. Bon dîner à tous. On se revoit tantôt.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise à 13 h 59)

Le Président (M. Allaire) : Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons reprendre les travaux.

La commission est réunie afin de poursuivre l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2025-2026.

Encore une fois, merci de prendre quelques secondes pour éteindre la sonnerie de vos appareils électroniques.

Alors, je cède déjà la parole à la députée de Bourassa-Sauvé pour son bloc de 18 min 2 s. La parole est à vous.

• (14 heures) •

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Rebonjour, Mme la ministre. Donc, je vais repartir sur la même thématique que celle de mes collègues un peu plus tôt parce qu'on était... je pense qu'on était bien partis puis je pense que les Québécois veulent obtenir, donc, certaines réponses.

Donc, Mme la ministre, Amazon. Donc, on le sait, donc, l'article 84.0.9 de la Loi sur les normes du travail nous indique : «À la demande du ministre, l'employeur et les représentants choisis par les personnes salariées visées par les licenciements collectifs doivent participer sans délai à la constitution d'un comité d'aide au reclassement et collaborer à la réalisation de la mission de ce comité.»

Nous en parlions un peu plus tôt, vous, vous avez choisi de dispenser Amazon de cette obligation en vertu de l'article 84.0.12, qui fait en sorte que, «sur demande, le ministre peut exempter de l'application de tout ou partie des dispositions de ces articles un employeur qui, dans l'établissement visé par un licenciement collectif, offre aux personnes salariées visées par ce licenciement des mesures d'aide au reclassement qui sont équivalentes ou supérieures à celles prévues par la présente section.» Donc, vous avez choisi, Mme la ministre, d'exempter, sur demande d'Amazon... de l'exempter, donc, des obligations en vertu de la Loi sur les normes du travail.

Deux questions pour vous. Moi, j'ai été un peu surprise d'apprendre ça dans les nouvelles, parce que, la journée même où cette nouvelle est sortie, en janvier dernier, vous avez dit que vous demanderez à Amazon, donc, de constituer un comité d'aide au reclassement, comme le prévoit la loi. Donc, vous avez annoncé aux Québécois que vous souhaitiez utiliser, donc, la... vous prévaloir de l'article 84.0.9. Donc, pourquoi vous avez choisi d'exempter Amazon de cette obligation, alors que vous aviez donné le ton à la population que vous alliez les assujettir à cet article-là?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Merci beaucoup. Je pense que, quand c'est arrivé... ça venait d'arriver, en fait, hein, vous savez, et ce qui était important pour moi, à ce moment-là, c'était évidemment que les gens reçoivent les services qui sont offerts dans un comité d'aide au reclassement ou dans toute solution équivalente.

Alors, vous l'avez exprimé, là, et je tiens à le ramener, c'est la loi qui prévoit que c'est possible pour une entreprise de mettre en place des services de reclassement, s'il y a une offre qui est équivalente ou supérieure aux services de base d'un CAR.

Alors, au moment où on l'a... j'ai eu une entrevue sur le sujet, j'étais dans un autre lieu, dans une autre rencontre. La nouvelle arrivait. Ce qui importait pour moi, c'est qu'il y ait au moins un comité d'aide au reclassement ou une solution qui est équivalente. C'est ce qui est arrivé. Amazon a déposé une offre au ministère, une offre qui a été analysée. Il y a des vérifications qui ont été faites par le ministère pour s'assurer de la conformité de l'offre. Je le répétais tout à l'heure, l'entreprise LHH, c'est une entreprise qui a 100 employés au Québec, c'est une entreprise qui a une place d'affaires ici. L'entreprise offre aussi une plateforme pour que les travailleurs puissent afficher leur C.V., être recrutés directement par les entreprises. Et surtout, elle offre des services en 11 langues parce que, malheureusement, je tiens à le répéter, les employés ne parlaient ni français ni anglais, pour la plupart.

Mme Cadet : ...en fait, je n'ai pas dit que c'était illégal, là, qu'est-ce qui est arrivé. Je viens de le mentionner, je vous ai lu les articles de la loi sur les normes. C'est très clair qu'il y a cette possibilité là de leur octroyer l'exemption. Mais moi, je nous remets dans le contexte d'Amazon, une entreprise qui a décidé de quitter le Québec de façon cavalière, et ça, l'ensemble des parlementaires, on l'a reconnu. Je pense qu'on a adopté une motion ou deux à ce sujet. Même le gouvernement fédéral, à l'époque, donc, l'avait reconnu aussi, en disant : Non, non, ça n'a pas de bon sens, la manière dont cette entreprise-là a décidé de quitter le Québec. Mais vous, comme ministre, vous dites : Ah! bien, c'est correct, plutôt que de dire : Moi, je vais vous tenir par la main, là, Amazon, là. Voici comment, nous, on fait des affaires au Québec. Bien, vous leur dites : Bien oui, vous pouvez tout à fait bénéficier de cette exemption-là.

Je vous entends, là, sur l'analyse que vous avez faite ici, mais moi, ce que je veux savoir, là, c'est que... comment vous avez décidé de, tu sais, en toute connaissance de cause, là, sachant ce qui s'était passé, sachant la manière dont Amazon a traité les travailleurs québécois, a traité le gouvernement du Québec... parce qu'ils ne vous ont pas avertie avant de quitter. Ils ne vous ont pas envoyé un avis de licenciement collectif avant. Ils ont le droit de le faire après, mais on s'entend que ça aurait été la chose la plus harmonieuse à faire, de vous avertir, vous, comme ministre, avant de prendre cette décision-là, plutôt que de vous prendre par surprise. Comme vous l'avez dit, vous étiez dans une rencontre, ça venait d'arriver. Vous n'étiez pas au courant, puis vous avez lancé un comité d'aide au reclassement, parce qu'ils ne vous ont pas avertie avant de quitter.

Est-ce que vous trouvez que c'était... est-ce que c'était comme une espèce de : oui, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, on va vous exempter de votre obligation, parce que vous êtes Amazon? C'est un peu comme ça que les Québécois l'ont pris.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. D'abord, en effet, là, ce qui s'est passé du côté d'Amazon, on l'a tous dénoncé. Ce n'est pas les manières dont on... ce n'est pas la manière dont on veut que les employés, les travailleurs du Québec soient traités chez nous.

Ceci étant dit, il y a une loi qui prévoit que c'est possible, pour une entreprise, de mettre en place un service de reclassement qui soit équivalent ou supérieur. Et c'est un droit, c'est la loi qui le prévoit aussi. On fait une analyse approfondie, et, dans le cas particulier d'Amazon, on a tenu un suivi serré, et c'est toujours le cas, des services qui sont offerts par la firme qui a été retenue. Alors, c'est important pour moi de suivre ce dossier-là de très près. C'est ce qui se passe. Les services qui sont offerts sont... répondent aux critères équivalents ou supérieurs aux services de base offerts par un comité d'aide au reclassement.

Mme Cadet : ...que vous leur accordiez cette exemption, est-ce que vous aviez demandé à Amazon de participer sans délai à la constitution d'un comité d'aide au reclassement?

Mme Champagne Jourdain : Bien, vous savez, il y a eu des échanges avec Amazon, et Amazon a déposé une offre, qu'on a analysée.

Mme Cadet : Bien, vous n'avez pas répondu à ma question. L'article initial, ça dit : «À la demande du ministre», donc, «l'employeur et les représentants choisis doivent participer sans délai à la constitution d'un comité d'aide au reclassement.» Est-ce que vous leur avez formulé cette demande-là?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Je le rappelle, la loi prévoit que, si l'offre est équivalente ou supérieure, on peut procéder de cette manière-là aussi.

Mme Cadet : Donc, vous ne leur avez...

Mme Champagne Jourdain : C'est ce qu'on a choisi dans ce cas-ci.

Mme Cadet : Donc, contrairement à ce que vous aviez affirmé en janvier dernier, vous ne leur avez pas demandé de participer sans délai à la constitution d'un comité d'aide au reclassement.

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, il y a deux possibilités quand il y a un licenciement collectif, un comité d'aide au reclassement, ou c'est possible, pour une entreprise, de mettre en place, et, c'est important de le dire, à ses frais aussi, un service de reclassement qui offre des services équivalents ou supérieurs à ce qui serait offert dans un comité d'aide au reclassement. Moi, ce qui m'importe, ultimement, c'est que les travailleurs aient l'accompagnement nécessaire dont ils ont besoin pour se retrouver un emploi, pour pouvoir voir quelles sont leurs options. Alors, c'est ce qui se passe dans le cas actuel. On suit ça de très près, et je m'assure que ça va demeurer le cas.

Mme Cadet : L'article dont vous vous êtes prévalué dit que le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, exempter de l'application l'employeur. C'est quoi, les conditions que vous avez déterminées à Amazon?

Mme Champagne Jourdain : Pouvez-vous répéter? Je m'excuse.

Mme Cadet : L'article, là, 84.0.12 indique que le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, exempter de l'application des dispositions précédentes un employeur, comme c'est le cas pour Amazon. Donc, quelles sont les conditions que vous avez imposées à Amazon?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, il y a une offre qui a été présentée au ministère, et nous, on a analysé cette offre de services là. Les vérifications en bonne et due forme ont été faites par le ministère pour s'assurer de la conformité de l'offre et des services. Je le rappelle, c'est une entreprise qui a 100 employés ici. On s'est assurés qu'elle avait un contrat de location pour qu'elle puisse tenir des rencontres avec... en présentiel, si c'était demandé par les travailleurs, que l'entreprise puisse offrir les services équivalents ou supérieurs à ce qui serait fait par un comité d'aide au reclassement. Vous savez, le comité d'aide au reclassement est aussi... on le fait aussi en collaboration avec l'employeur, là. Et, je le répète, l'entreprise avait aussi la possibilité d'offrir des services en 11 langues.

Le Président (M. Allaire) : ...Mme la députée.

Mme Cadet : Tantôt, il y a une question qui vous a été posée. Je la... je vous relance : Est-ce que vous êtes en accord avec l'analyse qui a été faite, dans l'espace public, qu'il s'agissait d'une mesure... on vous a nommé tantôt, donc... de représailles, mais que la raison pour laquelle Amazon a décidé de quitter le Québec, c'est parce qu'il y a un syndicat qui voulait se constituer dans l'une de ses usines à Laval?

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, vous savez, ce qui s'est passé dans le dossier d'Amazon, c'est déplorable. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas comme ça qu'on veut que nos travailleurs soient traités dans... sur notre marché du travail ni au Québec, par aucune entreprise, écoutez. Puis je ne suis pas dans la tête non plus de... ni dans l'équipe exécutive de M. Bezos pour voir quel était le prétexte de cette décision-là. Mais moi, ma responsabilité, en ce qui me concerne, à titre de ministre de l'Emploi, quand arrive un licenciement collectif, c'est de m'assurer que les travailleurs aient le bon accompagnement, et qu'on puisse les aider à se trouver un emploi, un autre emploi, ou à prendre la voie de la formation, si c'est ce qu'ils désirent.

Mme Cadet : Est-ce que vous avez fait part à Amazon de votre mécontentement de la manière dont ça s'est fait?
• (14 h 10) •

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, moi, je... mes énergies sont concentrées à m'assurer qu'on puisse accompagner convenablement dans les meilleurs délais et qu'on puisse aider les travailleurs à se retrouver un emploi ou à choisir d'aller en formation. C'est ma responsabilité.

Mme Cadet : Donc, Amazon n'a jamais eu de message qui lui a été transmis que ce n'était pas correct de la manière dont ils ont décidé de quitter le Québec. Vous n'avez jamais transmis votre mécontentement à l'entreprise?

Mme Champagne Jourdain : Moi, je m'assure que, quand il y a un licenciement collectif, je puisse être là, et que nos services sont d'une qualité irréprochable pour pouvoir soutenir puis accompagner les travailleurs, là, dans la recherche d'un nouvel emploi ou dans une solution, là, qui correspond à leurs besoins.

Mme Cadet : O.K. Donc, la réponse est non. Autre question là-dessus : Combien le ministère de l'Emploi achète sur Amazon? Quels sont les achats qui ont été faits dans la dernière année financière?

Mme Champagne Jourdain : Au niveau des contrats, je peux peut-être céder la... des achats qui ont été faits sur Amazon, je vais céder la parole à ma sous-ministre.

Le Président (M. Allaire) : J'ai besoin du consentement des membres de cette commission. Est-ce que j'ai votre consentement?

Une voix : Consentement.

Le Président (M. Allaire) : Consentement. Madame, je vous laisse le soin de vous présenter, avec votre titre, et la parole est à vous.

Mme Laberge (Annick) : Oui. Bonjour, membres de la commission, M. le Président. Annick Laberge.

Alors, d'abord, pour dire qu'on a des services avec Amazon, entre autres, pour de l'hébergement de données, avec Amazon Web Services. Sinon, il y a des achats qui ont été faits, certains achats qui ont été faits par les employés, du côté de cartes de crédit, qui ont été faits, je dirais, avant le dossier chaud dont on parle en ce moment, le dossier Amazon. Depuis ce temps-là, ce que je confirme, c'est qu'il y a des mesures qui ont été prises de façon à ce que l'achat local soit priorisé et que les plateformes en ligne étrangères, en fait, particulièrement les plateformes américaines, ne soient pas utilisées.

Mme Cadet : Donc, je reviens à vous, Mme la ministre. Donc, merci beaucoup, Mme Laberge. Amazon Web Services, donc services infonuagiques, et des achats par carte de crédit de la part des employés... donc, vous dites, donc, il n'y a aucun achat qui a été fait par les employés, par carte de crédit, sur la plateforme d'Amazon depuis janvier 2025.

Le Président (M. Allaire) : Juste un instant. Mme la ministre, allez-y.

Mme Champagne Jourdain : Si vous voulez, je vais laisser la parole à ma sous-ministre.

Le Président (M. Allaire) : Juste... Oui, j'ai votre...

Mme Cadet : ...

Le Président (M. Allaire) : Le consentement n'est pas pour nécessairement toutes les interventions. Donc, je comprends que, là, on n'a pas le consentement pour que quelqu'un d'autre intervienne. Donc, Mme la ministre, à vous de répondre.

Mme Cadet : Exactement.

Le Président (M. Allaire) : Merci.

Mme Champagne Jourdain : On vous a expliqué, là, ce qu'était la situation depuis la crise. En 2023, on parle de 9 001,49 \$ et, en 2024, les achats étaient de 6 727,23 \$.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Et est-ce que vous continuez de bénéficier des services d'infonuagique d'Amazon Web Services?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : C'est un contrat qui est avec le MCN, pour ce qui est de l'infonuagique et Amazon.

Mme Cadet : O.K. Donc, le contrat est avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Est-ce que ce contrat a toujours cours, est toujours en vigueur?

Mme Champagne Jourdain : Vous pourrez le demander au MCN.

Mme Cadet : Donc, vous, vous n'êtes pas au courant, vous n'avez pas demandé... Est-ce que vous avez fait des représentations pour qu'ils puissent... vous puissiez y mettre fin?

Mme Champagne Jourdain : Le contrat est encore en cours avec le MCN.

Mme Cadet : Tantôt, vous n'aviez pas l'air de connaître la réponse au niveau, donc, des achats sur Amazon. Est-ce que ça veut dire que vous n'avez pas émis de directive à votre ministère pour que les achats cessent?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, vous savez, on a pris des dispositions, comme gouvernement, pour s'assurer que les achats seraient faits au Québec, dans nos ministères, tant que faire se peut. Et le Conseil du trésor a émis des directives à l'effet que les hauts dirigeants pouvaient, dans le fond, là, donner leur autorisation pour ça.

Mme Cadet : Donner leur autorisation, qu'est-ce que vous voulez dire?

Mme Champagne Jourdain : Pour les... En fait, donner leur autorisation pour les achats.

Des voix : ...

Mme Champagne Jourdain : Je validais, là, juste ce que j'allais vous dire. Il y a une directive qui a été donnée, par le MCN, de favoriser l'achat québécois, dans le fond, puis, quand ce n'était pas possible de le faire, qu'il fallait aller peut-être sur des plateformes comme Amazon. Les hauts dirigeants pouvaient donner leur autorisation. Naturellement, on fait les efforts nécessaires pour s'assurer d'acheter ici, au Québec. Voilà.

Mme Cadet : Peut-être que... Je reformule la question que j'ai posée. Est-ce que vous, vous avez, après, là, janvier 2025, là, après l'épisode qui s'est passé, qui a été fâcheux, pour lequel l'ensemble des Québécois ont été choqués, donc, pour lequel l'ensemble des partis politiques ont été choqués, est-ce que vous, vous avez... vous vous êtes assurée de réitérer, auprès de votre ministère, qu'une entreprise qui décide de quitter le Québec de façon cavalière, qui ne vous transmet pas au préalable, un avis de licenciement, qu'il fallait certainement, donc, cesser de faire des achats par carte de crédit sur la plateforme? Est-ce que vous, vous avez transmis cette missive-là à votre ministère?

Mme Champagne Jourdain : Bien, le Conseil du trésor l'a fait. Naturellement qu'on est en accord, à titre de ministre puis de ministre qui siège au Conseil des ministres, avec cette directive-là. Mais la directive a été donnée, et, quand on devait procéder à des achats, puis si on ne trouvait pas d'autre matériel ailleurs que là, bien, les hauts dirigeants pouvaient procéder à cet accord-là.

Moi, je vous rappelle que, dans toute la saga, je vais le dire comme ça, d'Amazon, ma responsabilité, mes efforts... mon focus est mis, c'est sûr, à m'assurer que les travailleurs reçoivent... d'abord et avant tout, les travailleurs, c'est ma priorité, moi, m'assurer qu'on puisse leur donner les bons services, m'assurer qu'on puisse les accompagner là-dedans. Alors, c'est ça. Puis j'ai répondu clairement, je pense, au niveau, là, de la directive qui avait donné... qui avait été donnée au niveau du Conseil du trésor. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Merci. 1 min 30 s.

Mme Cadet : Merci. Donc, il reste peu de temps. Je vais revenir sur un sujet que j'avais abordé au départ. Dans l'une de vos réponses, Mme la ministre, vous m'avez parlé du nombre de chômeurs, hein, en disant, donc : On a 400 organismes spécialisés en employabilité, on a le même nombre qu'au moment où est-ce qu'on avait un taux de chômage qui était plus élevé. Est-ce que vous reconnaissez le besoin, en fait, des personnes qui bénéficient aujourd'hui des services spécialisés en employabilité, même s'ils ne sont pas des chômeurs?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, absolument. Tout à l'heure, d'entrée de jeu, vous me parliez des... entre autres, des gens qui sont éloignés du marché du travail. Ça fait partie de mes priorités. Alors, c'est certain que c'est important, ces services-là, et ce qui est offert au niveau des organismes spécialisés en employabilité, bien, c'est le continuum des services qu'on offre aussi à Services Québec. Alors, oui, ce sont des services qui sont importants. C'est pour ça aussi que j'ai réclamé, à plusieurs reprises, et que je vais continuer de le faire, le juste financement, la juste part du fédéral dans les services publics... dans les services d'emplois, puisque c'est aussi, rappelons-le, une compétence provinciale.

Mme Cadet : Merci. Si chaque personne qui bénéficie, en ce moment, des services, donc, pour vous, le fait à juste titre, qu'est-ce qui va arriver de ces individus-là, si leur organisme ferme, selon vous?

Le Président (M. Allaire) : 10 secondes.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, j'ai eu la chance de vous le répondre en période de questions. Moi, je m'assure qu'il n'y a aucune place de perdue, que les places soient transférées. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Parfait, merci. Ça fait... met fin à ce bloc d'échange. On enchaîne avec le deuxième groupe de l'opposition. M. le député de Hochelaga-Maisonneuve, 12 min 1 s.

M. Leduc : Merci, M. le Président. Rebonjour, tout le monde. Rebonjour, Mme la ministre. On parle d'employabilité depuis plusieurs semaines maintenant, depuis la nouvelle fatidique de début mars, en pleine semaine de relâche. Je veux saluer... derrière vous, il y a plein de gens du milieu de l'employabilité, mais deux personnes en particulier, là, M. François Dallaire, de Carrefour Relance, puis M. Jean-François Lapointe, de Boulot vers, deux organismes qui sont susceptibles de disparaître dans les prochains mois, dans les prochaines semaines. Ça se compte en semaines maintenant, parce que la fin de la subvention, c'est en juin, puis juin, bien, c'est demain matin.

Je veux juste souligner une chose. Tu sais, on avait un échange hier, en fait, à la période des questions, Mme la ministre et moi, puis l'échange aussi avait commencé la semaine dernière, avec ma collègue de l'opposition officielle. On disait : Oui, mais là il y a trop d'organismes. Il y a trop d'organismes, il y a deux millions de chômeurs. Vous aviez l'échange, à l'instant, avec ma collègue. Sauf que tous ces groupes-là ont des listes d'attente, hein? Je suis allé demander aux groupes qui sont coupés : Avez-vous des groupes... des listes d'attente en ce moment? Ils ont dit oui. Carrefour Relance, ils ont plus de 20 personnes dans leur liste d'attente, ils en ont à peu près, là, une douzaine de personnes aux six mois. Boulot vers, une dizaine de personnes sur la liste d'attente, ils ont, grosso modo, 20 réguliers, là, qui rentrent et qui sortent à différents moments de l'année. Ça fait que, même s'il y a beaucoup d'organismes à Montréal, personne ne se tourne les pouces. Est-ce que vous reconnaissez cet état de fait là?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, c'est...

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Oh! pardon.

Le Président (M. Allaire) : Non, non, allez-y, ça va.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Effectivement, vous savez, on dispense des services, que ce soit à Services Québec ou que ce soit dans le continuum, à travers les organismes spécialisés en employabilité, des services qui sont importants, des services qui permettent d'intégrer ou d'aider des gens à intégrer le marché de l'emploi.

Alors, moi, ce que je veux vous dire, c'est que... puis je l'ai dit d'entrée de jeu, tout à l'heure, on est dans un contexte financier qui est difficile pour le secteur de l'emploi. Moi, je fonctionne avec 145 millions de moins par année, je fonctionne avec une réalité qui m'amène à prendre des décisions qui sont difficiles. Je n'ai pas de plaisir à prendre ces décisions-là.

• (14 h 20) •

Je suis allée les rencontrer, les gens, tout à l'heure. On est en échange pour trouver une solution dans le contexte. Je ne suis pas fermée aux solutions, mais, une fois que j'ai dit ça, ça ne me ramène pas le 145 millions que je n'ai plus. Alors, il faut... je dois prendre des décisions qui ne sont pas faciles à prendre, mais qui doivent être prises, puis on doit s'assurer, là-dedans, de faire en sorte que les personnes qui ont besoin des services soient priorisées selon leur situation de vulnérabilité, selon les services qu'ils ont. Il faut que... Je dois aussi m'assurer, à travers toute la reddition de comptes, qu'on n'offre pas deux, trois fois le même plan, la même solution à la personne qui est en recherche d'emploi. Merci.

Le Président (M. Allaire) : M. le député.

M. Leduc : C'est vrai que vous êtes allée les voir tantôt. C'était hors caméra, bien sûr, mais je l'ai vu, alors je le confirme, puis c'est tout à votre honneur. J'aimerais vous inviter, peut-être, à aller retourner les voir et prendre

rendez-vous avec eux pour une rencontre à plus longue échéance que les quelques minutes, bien sûr, que permettent la présentation avant un tel exercice. Est-ce que c'est quelque chose qui serait possible, que vous pourriez prendre rendez-vous avec M. Lapointe, M. Dallaire et d'autres groupes qui seraient intéressés à vous parler directement?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Absolument. On échange... mon cabinet échange souvent avec les organismes spécialisés en employabilité ou leurs représentants aussi. Alors, ce sera possible, certainement.

M. Leduc : Puis on comprend que ce n'est pas un rendez-vous en juillet, parce que ça se peut qu'ils ne soient plus là en juillet, on a bien compris ça. Donc, on imagine que ça va être un rendez-vous bientôt?

Mme Champagne Jourdain : On est en mode solution.

M. Leduc : On est en mode solution?

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, on a proposé des solutions, on attend un retour. On échange là-dessus.

M. Leduc : Parfait. Parce que là, plus le temps avance, plus on apprend aussi qu'il y a des nouvelles coupures. Parce que ce n'est pas tout le monde, pas tous les groupes qui sont réseautés à travers un organisme plus large, tu sais. Il y en avait 11 au début de l'exercice, on est rendus à 13. Il y en a peut-être d'autres qu'on va découvrir. Je voudrais quand même qu'on les nomme, parce qu'on parle beaucoup du groupe, mais il faut qu'on leur donne une visibilité, une existence. Il y a Intégration Jeunesse du Québec, Emploi Jeunesse, Carrefour Relance, Travail Sans Frontières, Centre Génération Emploi, YES, Fringues & Cie, Buffets Insère-Jeunes, Le Boulot vers, Cuisine-Atout, Héberjeune. Puis il en manque là-dedans, il y en a d'autres qui se sont rajoutés.

Moi, ce que j'entends, c'est que c'est des groupes qui rencontraient leurs objectifs. Ils n'étaient pas en train d'être audités, puis que là, il n'y avait plus... personne qui va chez eux. Ils rencontrent des objectifs. Ils s'attendaient à des rehaussements, même, de financement de votre part. Est-ce que, si vous aviez eu plus d'argent, peut-être, vous auriez pu procéder à un rehaussement, par exemple?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez... Merci. On est... puis c'est bien que vous apportiez ça, le rehaussement, vous savez, parce que... J'ai parlé tout à l'heure du contexte dans lequel on navigue, celui, là, où on a des coupures de 145 millions. On doit faire avec, dans le budget, de manière annuelle. Et c'était aussi un engagement que j'ai pris auprès des organismes spécialisés en employabilité, celui de moderniser les services, là... les services d'emploi, et de procéder à un allègement aussi, là, administratif pour les organismes spécialisés en employabilité, mais aussi d'actualiser le coût client. Alors, ça, ça rentre en ligne de compte aussi, dans le fait que j'ai 145 millions en moins. On doit prendre des décisions difficiles. J'ai pris des engagements, aussi, d'actualiser le coût client avec les organismes spécialisés en employabilité. Alors, ça, ça fait partie de la réalité dans laquelle, là, on navigue, actuellement, à l'emploi. Alors, c'est ça.

Là, je vous parlais de l'actualisation. Ramenez-moi sur le premier objet de votre...

M. Leduc : Bien, dans le fond, je peux reformuler aussi ma question, mais vous n'étiez pas à des années-lumière de la question, je vous rassure. Je vais... pour reformuler ma question, je vais vous donner un extrait d'une lettre que j'ai reçue de Magdalena Schweiger — j'espère que je prononce bien — qui est la directrice de Cuisine-Atout. Elle dit : «Notre impact est indéniable, nos taux de réussite sont excellents et nous dépassons régulièrement nos objectifs. En 2024-2025, 30 personnes ont été placées en emploi, sur une cible de 24 — donc 125 % de performance — et nous avons atteint 105 % de nos objectifs en 2023-2024.»

Ma question est très simple : Est-ce que ces groupes-là, vous leur reconnaissez une efficacité? Est-ce qu'ils sont performants à vos yeux?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, ils offrent certainement un service qui est pertinent et un service qui est nécessaire. Maintenant, certains organismes spécialisés en employabilité ont de meilleurs résultats que d'autres. Je veux dire, c'est à géométrie variable, c'est tout à fait normal. Elles ne sont pas toutes égales, elles n'offrent pas toutes, non plus, nécessairement avec la même... la même clientèle, les mêmes enjeux, les... aux mêmes endroits.

Tout à l'heure, vous nous disiez aussi : Si j'avais le... Si on avait le 145 millions, est-ce qu'on augmenterait? Alors, on va procéder à l'augmentation des coûts... du coût client, à une majoration à partir du 1er juillet. On aura sûrement la chance d'en parler tout à l'heure, un peu plus tard. Alors, ça, c'est une chose. Mais les décisions que je prends, qu'on doit prendre comme ministère, en fonction du contexte économique ou du contexte budgétaire n'impliquent pas que certains organismes ne soient pas performants. C'est sûr qu'on évalue quand on prend des décisions, on fait une évaluation, mais elles rendent un service, c'est sûr, qui est utile à une clientèle.

M. Leduc : Mais donc... Je veux juste vraiment bien comprendre, là. On s'entend que, si un groupe comme Cuisine-Atout rencontre 125 % de ses objectifs, on peut s'entendre, c'est un groupe performant, qui rencontre ses cibles, en tout cas?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, moi, je ne peux pas parler des cas précis, là. Je veux dire, peut-être qu'on peut rentrer dedans tout à l'heure, là. Mais ce que je veux vous dire, c'est que je me retrouve quand même, organismes performants, hyperperformants, moins performants, à devoir faire des choix. Des fois, c'est une question aussi de présence sur le territoire. Sur l'île de Montréal, ça arrive, des fois, qu'il y a quatre organismes spécialisés en employabilité, qu'il y a des services d'employabilité sur le même coin de rue. Alors là, on essaie aussi d'équilibrer l'offre pour que, présents sur tout le territoire, on ait des services qui permettent de desservir les citoyens.

M. Leduc : Bien, vous avez raison de le dire, parce que, par exemple, Carrefour Relance, qui se concentre dans une clientèle un peu plus âgée, plus... vraiment extérieure au marché de l'emploi, plus difficile à réintégrer dans le marché de l'emploi, bien, ce n'est pas la même chose qu'un centre jeunesse... ou qu'un carrefour jeunesse, pardon, juste à côté. C'est des missions distinctes. Mais là, de dire : Sur le même coin de rue, dans Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, il y a les mêmes services d'employabilité, bien, ce n'est pas les mêmes services d'employabilité, on s'entend là-dessus. Raccrocher un jeune ou raccrocher une personne de plus de 30 ans qui a décroché déjà du travail deux fois, ce n'est pas le même travail.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, je pense qu'avec l'expérience que le ministère a, que les directions régionales ont, aussi, avec les marchés de l'emploi, avec les besoins, avec les organismes spécialisés en employabilité, ils sont à même de faire une évaluation qui est rigide... pas rigide, mais une évaluation qui est, dans le fond, sérieuse et qu'ils sont capables, là, de rediriger certaines places dans les organismes dans lesquels c'est pertinent de le faire.

Moi, je veux vous rappeler qu'à travers les choix financiers que j'ai à faire ma responsabilité, c'est de m'assurer que les citoyens et les citoyennes qui ont besoin de services d'emplois les reçoivent. Malgré les choix difficiles que j'ai à faire, il n'y a pas de bris de services, on va conserver les places. Et ce n'est pas une question... le choix de mettre fin à une entente avec un organisme, ce n'est pas une question de performance...

M. Leduc : Bien, ça, c'est clair.

Mme Champagne Jourdain : ...c'est une question de choix difficile à faire, des choix financiers. J'ai 145 millions de moins pour fonctionner, pour offrir des services à la population, et, malgré tout, malgré ça, il n'y aura pas de bris de services.

M. Leduc : Bien, je suis content de vous l'entendre dire, puis pas que vous aviez dit l'inverse, mais, quand un organisme ferme, des fois, on peut se demander... il perd sa subvention... la perception publique, ça peut être ça, c'est qu'ils auraient eu l'impression que c'étaient des... ils n'étaient pas bons ou ils ne rencontraient pas leurs objectifs. Mais vous confirmez que ces groupes-là, bien, ils étaient performants, ils rencontraient leurs objectifs. Ce n'est pas pantoute ça qui est à l'ordre du jour. Bien, il y a au moins ça qui est clair, c'est qu'ils faisaient un bon travail, et qu'ils font un bon travail, puis qu'on souhaite qu'ils vont continuer à faire un bon travail parce que la partie n'est pas terminée.

Parlons de la suite, justement. Vous nous dites : Les places vont être sauvegardées. Mais la question que je vous posais au salon rouge hier, c'est que vous demandez de faire ça à coût nul, vous demandez aux autres groupes de ramasser des places, mais à coût nul. Je me trompe?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Vous savez, moi, j'ai offert la possibilité... parce qu'on devait se préparer. Vous savez, on n'avait pas de signal du fédéral sur la reconduction de ces sommes-là. Donc, on a pensé à comment on pouvait soutenir, comment on pouvait maintenir en vie ces organismes spécialisés en employabilité là. Alors, moi, j'ai offert... j'ai mis... j'ai libéré un fonds de 5 millions pour qu'on puisse les soutenir, pour qu'ils puissent mutualiser certains services, certains postes parfois, certains lieux où on donne des services. Et ce fonds-là, il est toujours disponible, toujours là. C'est toujours possible de pouvoir amener une solution qui nous permettrait de pérenniser une organisation ou ses services. Alors, ça, c'est pour vous traduire encore, une fois de plus, à quel point on est en mode solution pour pouvoir les soutenir.

Maintenant, quand on transfère des places dans d'autres organismes spécialisés, c'est sûr qu'on en paie le coût mais on fait des économies, c'est sûr, au niveau de... Il y a déjà là, en place... On transfère dans un organisme qui est déjà installé, qui est déjà...

• (14 h 30) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Malheureusement, ça met fin à ce bloc d'échange. J'enchaîne avec la députée de Vaudreuil, qui a seulement 2 min 15 s. Mme la ministre, je m'attends à des réponses courtes, s'il vous plaît. Mme la députée, allez-y.

Mme Nichols : Oui, merci, M. le Président. Salutations rapides à tout le monde. Je continue un peu sur la même voie que le collègue de Hochelaga-Maisonneuve, là, qui a commencé un peu plus tôt. Moi, j'ai reçu deux lettres. Le comté de Vaudreuil, c'est un comté en explosion démographique. Donc, on est souvent sollicités par, évidemment,

nos citoyens, mais par nos organismes aussi. J'ai Sophie Boucher, du carrefour jeunesse-emploi, et j'ai Réseaux Employabilité, aussi, qui nous ont envoyé des lettres. C'est des lettres pas mal similaires. L'objet de la lettre, c'est : Demande de rencontre urgente.

Ça fait que ma première question, c'est : Est-ce que vous avez rencontré, de façon urgente, les organismes du comté de Vaudreuil, soit carrefour jeunesse...

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Si j'ai rencontré les organismes de votre comté?

Mme Nichols : Oui. Ils vous ont envoyé des lettres, puis c'était écrit : Demande de rencontre urgente. C'était l'objet de la lettre.

Mme Champagne Jourdain : J'ai effectivement, vous comprendrez, beaucoup de demandes, puis c'est tout à fait normal, de rencontres dans le contexte actuel, et mon équipe s'assure de rencontrer et d'avoir des échanges avec les organismes spécialisés en employabilité. Je dois vous dire que, dans le contexte de négociation aussi, à chaque année, on reçoit des demandes de rencontres qui sont urgentes, là, tu sais...

Mme Nichols : Oui. Non, mais là c'est dans le... c'est deux lettres, là, où l'objet, c'est : Demande de rencontre urgente. C'est des regroupements, évidemment, là, carrefour jeunesse-emploi... Est-ce que...

Mme Champagne Jourdain : Oui, mais ce n'est pas les deux seules lettres que je reçois.

Mme Nichols : Non, je comprends que les ministres sont sollicités puis ils doivent recevoir d'autres lettres. Donc, je comprends qu'il n'y a pas eu de rencontre... Peut-être, quelqu'un de votre équipe a rencontré les carrefours jeunesse, mais je comprends que vous ne les avez pas rencontrés. Est-ce qu'il y a eu des accusés de réception?

Mme Champagne Jourdain : Bien, il faudrait que je voie les lettres, là, auxquelles vous faites référence, là. On peut peut-être le prendre, là, puis vous revenir avec un suivi.

Mme Nichols : Parfait.

Mme Champagne Jourdain : Si vous voulez un suivi précis sur ces lettres-là, vous pouvez me les déposer, puis on vous reviendra là-dessus.

Le Président (M. Allaire) : 30 secondes.

Mme Champagne Jourdain : Moi, je vous assure qu'on fait des accusés de réception aux demandes qu'on a puis on s'assure de faire un suivi aussi.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée, une dernière question, peut-être? 20 secondes.

Mme Nichols : Oui. Bien, en fait... bien, non, je vais donner la réponse. C'est qu'il n'y a pas eu de rencontre puis il n'y a pas eu de... ni d'accusé de réception, puis je pense que c'est des organismes importants dans pas mal tous nos comtés, toutes nos régions.

Mme Champagne Jourdain : ...suis en lien avec AXTRA, les représentants aussi des carrefours jeunesse-emploi. Vous pourrez me laisser vos lettres, on va faire les vérifications.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange.

Mme Nichols : ...

Le Président (M. Allaire) : Pardon?

Mme Nichols : Je vais déposer les lettres à la commission.

Le Président (M. Allaire) : Parfait. Il n'y a pas de problème, simplement l'envoyer à l'adresse du secrétariat, elles seront déposées. Merci.

Mme Nichols : Parfait. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Allaire) : On enchaîne avec l'opposition officielle. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, la parole est à vous. 18 min 1 s.

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Mme la ministre, vous venez de reconnaître que plusieurs des organismes visés, sinon la totalité, rencontrent leurs objectifs. On a parlé d'excès... d'organismes, donc, qui les excèdent de 122 %. Je pense aussi à Emploi Jeunesse, qui... en fait, et la D.G. d'Emploi Jeunesse était présente parmi nous, et organisme pour lequel on constitue... on constate un dépassement notable de ses cibles d'accompagnement de 133 % en 2023-2024.

Donc, la question que j'ai pour vous, donc : Si, pour vous, vous êtes d'accord avec le fait que ces organismes-là sont performants, rencontrent des objectifs, parfois les excèdent, c'est quoi, les critères pour décider de ne pas renouveler les ententes avec ces organismes-là?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Je m'excuse, je n'ai pas compris le dernier bout de votre...

Mme Cadet : Mais, si vous reconnaissez que ces organismes-là sont performants, rencontrent leurs objectifs, parfois excèdent même leurs objectifs, c'est quoi, les critères pour décider de ne pas renouveler les ententes avec ces organismes?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, c'est sûr que, quand on a des choix à faire et que le contexte économique nous impose de faire ces choix-là, il y a une analyse qui est faite. Il y a une analyse qui est faite, et, dans le cas actuel, bien, on s'est assurés de pouvoir transférer les places dans des organismes qui avaient une meilleure performance, un plus haut taux de réussite.

Et je veux revenir sur l'offre de services à Montréal. Ça fait un bout de temps qu'on est là-dessus, là, ça fait une heure qu'on est pratiquement sur ce sujet-là. L'offre de services à Montréal, il répond à la demande. On parle de quatre organismes d'insertion... quatre entreprises d'insertion. Il y en a 19 seulement sur l'île de Montréal et plus d'une centaine, au total, d'organismes spécialisés en employabilité. Alors, l'offre, il répond à la demande, et je rajouterai aussi que notre gouvernement a investi comme jamais, là, au niveau des services d'emploi.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Vous avez dit tantôt... on a terminé notre échange, puis vous m'avez répondu que tous les parcours allaient être redirigés, ce que vous avez dit : Oui, oui, donc, les personnes qui bénéficient de ces services-là, c'est important, on reconnaît, même si le taux de chômage n'est plus le même, qu'ils ont besoin des services. Quand ils cognent à la porte des organismes, ce n'est pas pour rien.

Maintenant, est-ce que... quand vous avez décidé de rediriger ces organismes-là vers d'autres que vous jugez plus performants, est-ce que vous avez consulté ces autres organismes là?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Alors, on est actuellement dans le contexte de négociation. Donc, vous savez, nous, on est en train d'échanger avec les entreprises, tout ça est en train de se placer, et ça va se confirmer dans les prochaines semaines. Et on... moi, je suis confiante que tout va continuer de bien aller dans ces négociations-là. C'est le cas actuellement. On a trouvé une place qui peut accueillir les 37 places, entre autres, pour Boulot vers... Et tout ça va se concrétiser au renouvellement des ententes, qui va prendre lieu... qui va prendre forme, dans le fond, le 1er juillet 2025 cette année.

Le Président (M. Allaire) : Merci.

Mme Cadet : Je vous nommais Emploi Jeunesse plus tôt. Donc, je vous l'ai dit, donc, Justine Damord est présente avec nous dans la salle. Il y a YES Employment and Entrepreneurship aussi, qui est un organisme qui touche la... bien, en fait, les jeunes issus des communautés anglophones, les jeunes anglo-québécois. Donc, ces jeunes-là, donc, ils vont être redirigés où, Mme la ministre, ceux qui bénéficient, donc, de ces... des services de ces organismes-là qui rencontrent leurs objectifs? Je l'ai dit, Emploi Jeunesse, c'est 133 % de dépassement des cibles. YES, il y a une augmentation de 12 % des demandes de services d'emploi en ce moment. Leurs jeunes, ils vont aller où?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Merci beaucoup. Bien, écoutez, je vous ai dit que l'offre, dans le fond, à Montréal, là, répondait à la demande, et nous, on est confiants qu'au total — pour les quatre organismes, c'est 137 places — les 11 autres organismes vont pouvoir accueillir ces places-là. Je vous l'ai dit, actuellement, on est en processus... Je vous l'ai dit, actuellement, on est en processus de négociation. Tout va se confirmer, puis on va pouvoir vous en faire part quand ce sera le cas.

Mme Cadet : Bien, par exemple, ici, on parle de services jeunesse. Ce qu'on comprend, c'est que c'est... et vous l'avez mentionné un peu en filigrane, c'est que ces jeunes-là pourraient être redirigés vers les carrefours jeunesse-emploi. Est-ce que vous avez consulté le Réseau des carrefours jeunesse-emploi avant de leur dire : O.K., vous allez accueillir une clientèle supplémentaire, alors que leur liste d'attente déborde déjà?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Moi, je vous l'ai dit, on va être capables... Là, on parle au niveau, là, des... Moi, je fais référence aux organismes... aux entreprises, pardon, d'insertion. On va être capables d'absorber, à travers les 11 autres organismes, les places. Et ultimement, ma responsabilité, c'est de m'assurer que les personnes reçoivent le bon service.

Et, dans le contexte actuel, je le répète, de coupures de 145 millions, on est en mode solution, et c'est ce qui... Moi, je veux m'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de service, qu'on ne laisse personne derrière, et c'est à ça qu'on est affairés actuellement. Et on est dans la période de négociation. Les choses vont se confirmer dans les prochaines semaines, prochains mois. Dans certains endroits, c'est le cas, c'est confirmé, mais on travaille à pouvoir conserver... bien, à faire en sorte qu'il n'y ait pas de bris de service.

Mme Cadet : Est-ce que, pour vous, il n'y aura pas de bris de service, si les jeunes anglo-québécois qui bénéficient des services de YES Employment... dont la directrice générale est Mme Marina Boulos-Winton. Donc, si ces jeunes-là, qui sont dans un organisme qui comprend... dont les intervenants comprennent leur réalité, dont les interventions, donc, sont spécifiques à leurs besoins, sont redirigés ailleurs, est-ce que, pour vous, ça signifie de rendre le bon service à la bonne personne et au bon moment?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Écoutez, je pense que les CJE ont une excellente expertise dans les services qui peuvent être dispensés aux jeunes. Moi, je suis convaincue qu'ils vont recevoir d'excellents services, comme c'est le cas avec... dans les CJE.

Puis je veux vous rappeler que, si on se retrouve à parler de ça, ce n'est pas parce que moi, à titre de ministre, j'en ai envie, c'est parce qu'on a des coupures de 145 millions, et qu'on doit faire avec, et qu'on doit prendre des décisions qui sont difficiles. Je n'ai aucun plaisir à faire ça, je l'ai dit plusieurs fois, ça n'a pas changé aujourd'hui. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Mme la députée.

Mme Cadet : Je comprends que ça ne vous fait pas plaisir, Mme la ministre, mais ce sont quand même vos choix, à ce stade-ci.

Mais bon, je reviens sur mes questions sur les bris de service. Et oui, tout à fait, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi offre des services extraordinaires. Encore faut-il qu'ils soient financés pour pouvoir les offrir et surtout si vous leur demandez de les offrir à une population excédentaire. Donc, je salue Rudy Humbert, qui nous écoute, D.G. du Réseau des carrefours jeunesse-emploi.

Mais je reviens, donc, sur cette redirection de services. Donc, vous nous dites... Essentiellement, ce que j'ai compris, c'est que vous n'avez pas consulté avant de vous dire : O.K. Bien, ils vont être capables de recevoir de la clientèle excédentaire. Mais je reviens, donc, sur la question, donc, du coût : Est-ce que ces organismes-là, qui vont recevoir une clientèle additionnelle, est-ce qu'ils vont être financés pour pouvoir le faire?

• (14 h 40) •

Mme Champagne Jourdain : Je vous le dis, là, je vous le répète, actuellement, on est en période de négociation avec les organismes spécialisés en employabilité. Alors, tout ça est en train de se discuter avec les organismes. Pour certains cas, c'est réglé, c'est défini. Il y a des organismes spécialisés en employabilité ou d'autres entreprises, si on parle des entreprises d'insertion, qui vont pouvoir recevoir les places, là, des organismes qui... avec qui on ne reconduirait pas nos ententes. La demande en termes de places jeunes sur l'île de Montréal, on y répond avec les organismes qui... avec qui on échange actuellement. Je veux dire, on va être capables de couvrir la demande à ce niveau-là. Et ce que je veux... ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement on est en négociation avec les organismes qui vont recevoir ces places-là, qui vont accueillir ces places-là.

Mme Cadet : Vous dites que vous êtes en négociation avec ces organismes-là. Ce qu'on... J'aimerais savoir : Est-ce que c'est aussi... vous êtes aussi en négociation avec ces organismes-là en ce qui a trait aux ententes du programme préparatoire à l'emploi?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, en fait, oui. Oui, la réponse, c'est oui. Actuellement, on renégocie les ententes pour le... qui vont... les ententes d'achats de places, dans le fond, disons-le comme ça, et, oui, ça concerne aussi, là, tout ce qui est préparation à l'emploi.

Mme Cadet : Alors, si vous appelez ça une négociation, Mme la ministre, donc, pourquoi est-ce que la demande, donc, qui a été faite aux autres organismes était de connaître leur capacité à ajouter, au sein de leurs organisations, des places sans augmentation du financement de leur entente? C'est ça qui a été transmis par Services Québec aux organismes, au réseau des organismes, en disant : Bien, écoutez, on veut que vous preniez... On reconnaît le besoin... parce que c'est ce que vous nous avez dit, vous reconnaissez le besoin, que vous ne voulez pas de bris de service. On veut

que les jeunes continuent à être accompagnés, mais ce que vous dites aux organismes excédentaires, c'est : Bien, on va l'ajouter, on va vous... on va s'assurer que vous puissiez prendre ces places-là, mais on vous... on ne vous accordera pas de financement supplémentaire durant l'entente. Est-ce que c'est ça que vous appelez une négociation?

Mme Champagne Jourdain : Je vais faire une vérification, si vous me permettez.

Des voix : ...

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez... Merci. Écoutez, quand on lance la négociation, on établit certaines attentes que nous avons, puis, au fil du temps, les organismes spécialisés en employabilité reviennent. C'est une négociation. Alors, c'est des critères qui avaient été lancés. La négociation suit son cours.

Mme Cadet : Donc, vous êtes en train de dire que ça, ce n'est pas final, là, qu'à ce stade-ci, alors que vous demandez la capacité des organismes d'ajouter au sein de leur organisation des places sans augmentation du financement de leur entente, que ça, c'est appelé à bouger.

Mme Champagne Jourdain : Ça pourrait être appelé à bouger, effectivement. Ce n'est pas final.

Mme Cadet : O.K. Un peu plus tôt, donc, on regardait, donc, on se disait... En fait, je vous ai demandé, donc, si vous aviez, donc, consulté, donc, le réseau. Plusieurs des organismes, donc, en ce moment même, nous disent qu'ils n'ont pas tout à fait été consultés. Qu'est-ce que vous leur répondez? Parce que tantôt vous nous dites : On les a consultés. Et même à ma collègue, vous disiez : Bien, s'il y a des demandes de rencontre, on les prend. Mais ce qu'on comprend, là, de certains groupes qui nous écrivent en ce moment même, c'est qu'il y a des rencontres qui ont été refusées et qu'il y a des groupes qui ont reçu plusieurs... qui reçoivent, en fait, ce que vous nous dites, là, avec cet air... surprise, là, quand vous dites qu'ils ont été consultés. Qu'est-ce que vous leur répondez?

Mme Champagne Jourdain : Mais ce qu'on demande actuellement aux organismes, là, aux OSE, là, c'est de poursuivre le processus de négociation. On est dans le processus de négociation, et, chaque année, c'est la même chose, là. C'est sûr qu'au départ, une fois que les... Au départ, quand les, je dirais, les attentes ou les critères de base sont mis en place pour la négociation, c'est rarement là que ça se signe. C'est une négociation. Il y a des échanges avec... Il y a des échanges d'allers et de retours entre les directions régionales et les organismes spécialisés en employabilité. Et, à travers de ça, ça se peut qu'il arrive des demandes de rencontre qui sont refusées, parce que ce qu'on demande aux organismes spécialisés, c'est de poursuivre la négociation.

Mme Cadet : Je vous dirais qu'il y a plusieurs qui n'ont pas l'impression que c'est une négociation, que c'est plutôt une fin en soi, parce qu'on parlait de la transmission d'une lettre au 3 mars pour fin des ententes au 30 juin, mais, dans les faits, il y a comme une espèce de deux mois de préparation. Donc, c'est presque aux trois... un moment où est-ce que les gens, donc, doivent livrer un peu, donc, la partie paperasse. Donc, il y en a plusieurs qui le reçoivent... Bien, en fait, on a à peu près 30 jours pour nous revirer de bord, mais bon, votre interprétation, c'est qu'il s'agit d'une négociation.

Avec le temps qu'il me reste aussi, tantôt, je vous posais la question sur les critères. Vous voulez... Vous pouvez répondre. Il me reste encore assez de temps. Vous pouvez répondre.

Le Président (M. Allaire) : Allez-y.

Mme Champagne Jourdain : Bien, on prend des décisions. Il y a des décisions difficiles qui ont été prises, effectivement, de ne pas reconduire certaines ententes. Maintenant, les négociations se poursuivent avec celles avec qui on continue les ententes. Mais, malgré tout, moi, je suis une personne qui est très ouverte, en mode solution, malgré tout. Même s'il y a une décision qui a été rendue, par exemple, dans le dossier Boulot vers..., bien, on est en échange pour trouver une solution puisque, là, il y a peut-être une piste de solution qui est identifiée. On est là-dessus. On est là-dessus.

Mme Cadet : Est-ce que la solution, ça pourrait être un moratoire d'un an, le temps, justement, de négocier, de s'asseoir, de faire en sorte que les organismes n'aient pas l'impression d'être en situation de crise avant de rendre une décision? Parce que vous comprenez bien que l'échéance qui est offerte aux organismes était très courte, là. Ça fait que est-ce qu'être en mode solution, ça veut aussi dire continuer le financement pour une année supplémentaire? Est-ce que ça, c'est une voie de passage, Mme la ministre?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, moi, je n'ai pas de moratoire du fédéral. C'est ce qu'on a demandé. Alors, moi, je me retrouve quand même avec 145 millions de dollars en moins dans mon budget. Je n'ai pas la capacité de donner un moratoire d'un an supplémentaire. Vous reviendriez ici me dire que je ne fais pas une bonne gestion des fonds à l'emploi, l'année prochaine, si je faisais ça. C'est ce qui arriverait.

Mme Cadet : Donc, vous êtes en train de fermer la porte.

Mme Champagne Jourdain : Alors, moi, je n'en ai pas, de moratoire. Et, malgré les coupures auxquelles on fait face, à chaque année, on continue d'investir 250 millions au niveau des organismes spécialisés pour le continuum de services.

Mme Cadet : Donc, vous avez fermé la porte complètement à l'idée d'un moratoire comme voie de passage d'un an pour permettre de négocier, de vous asseoir avec les organismes spécialisés en employabilité et les entreprises d'insertion. C'est ce que vous êtes en train de nous dire?

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, je fonctionne avec 145 millions en moins. C'est une réalité. Actuellement, on est en négociation avec les organismes spécialisés en employabilité. Les directions régionales sont en constant contact avec ces organismes-là dans les régions. Alors, moi, ce que je vous dis, c'est qu'il faut laisser le processus de négociation suivre son cours. À chaque année, on arrive à régler 95 % des situations. Si jamais un organisme spécialisé en employabilité n'est pas satisfait de l'entente au 1er juillet, il y a un processus de rappel de la décision qui est en place. Merci.

Mme Cadet : Bien, je comprends que, chaque année, il y a des négociations, mais on en est rendus au 1er mai, et là on ne parle pas des organismes qui seraient insatisfaits de l'entente, on parle d'organismes pour lesquels il y a un non-renouvellement d'entente. Donc, on ne peut pas... Il n'y en a aucun qui va être satisfait de l'absence d'une entente pour la prochaine année à partir du 1er juillet, là, on s'entend.

Je reviens sur ma question sur les critères. Je reviens à ma question sur les critères, parce que tantôt vous avez dit : Ceux qui atteignent leur cible, ça, ce n'est pas vraiment un critère, ils peuvent les atteindre, mais, selon vous, il y en a d'autres qui les atteignent encore plus que 122 %, que 133 %, comme Emploi Jeunesse. Est-ce que l'aspect historique d'un organisme, ça, ça fait partie des critères?

Boulot vers..., par exemple, comme entreprise d'insertion, c'est un peu le berceau, hein, des entreprises d'insertion. Ça a été le modèle sur lequel les gouvernements, donc, se sont basés pour être capables de bâtir ce que ça signifie, être une entreprise d'insertion qui réussit... qui offre des services à la population. Ça, c'est un aspect historique.

Le Centre N A Rive, comme organisme spécialisé en employabilité, dont l'entente aussi a été non renouvelée, donc le Centre N A Rive, à Montréal, dirigé par Mme Ninette Piou, bien, cette entente-là aussi a été non renouvelée. On parle d'un organisme qui est présent depuis plus de 50 ans. L'année passée, il célébrait son 50e anniversaire.

Donc, est-ce que l'aspect historique d'un organisme, de la confiance qui a été établie avec les personnes qui bénéficient des services, l'unicité de l'organisme, est-ce que, pour vous, ça, ça fait partie des critères pour ne pas renouveler leur entente?

Le Président (M. Allaire) : 1 min 15 s.

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Merci. Bien, écoutez, je tiens à vous rappeler que moi, je ne finance pas des organismes, je finance des services. Le marché du travail, le marché de l'emploi évolue au fil des ans, change. On s'adapte à ça. On adapte aussi notre achat de services en fonction de ça, et, je le répète, si on doit faire ces choix difficiles là, c'est le contexte financier, c'est les coupures unilatérales fédérales qui nous y obligent, malheureusement. Merci.

• (14 h 50) •

Mme Cadet : Quand vous dites : Un organisme comme le Centre N A Rive, qui existe depuis plus de 50 ans, qui offre des services, notamment d'alphabétisation, qui a des ententes avec Services Québec, donc l'achat de services, personne n'a dit que c'était du financement à la mission, donc vous leur dites : Même si vous êtes là depuis très longtemps et qu'on risque de vous déstabiliser au point que vous fermiez complètement, que, pour nous, votre aspect historique, la confiance qui a été établie avec les usagers, pour nous, ça, ce n'est pas un critère. C'est ce que vous leur dites?

Le Président (M. Allaire) : 20 secondes.

Mme Champagne Jourdain : Moi, ce que je vous dis, c'est qu'on achète des services. On achète des services en fonction des besoins des régions, en fonction des réalités du marché de l'emploi d'une région, en fonction du contexte dans lequel on est, que ce soit le contexte économique, que ce soit...

Mme Cadet : Est-ce que vous allez les rencontrer, le Centre N A Rive?

Le Président (M. Allaire) : Merci. Malheureusement, ça met fin à ce bloc d'échange. M. le député de Jean-Talon, on enchaîne avec vous. 12 min 1 s.

M. Paradis : Merci. Je sais que, tout à l'heure, ma collègue de Bourassa-Sauvé est revenue aussi sur l'affaire Amazon. J'aimerais continuer l'échange qu'on avait commencé, vous et moi, là-dessus, parce que, ce matin, il y avait des travailleurs licenciés par Amazon qui étaient ici, à l'Assemblée nationale, devant la porte 6. Est-ce que vous êtes allée les rencontrer?

Mme Champagne Jourdain : Oui, je les ai salués. J'ai passé. Oui, je les ai vus.

M. Paradis : Nous aussi, on est allés les voir et on leur a dit qu'on ferait un exercice de reddition de comptes avec vous. Alors, c'est ce que je voudrais faire avec vous aujourd'hui en continuant notre échange là-dessus.

Donc, le gouvernement a dit : Le premier ministre du Québec a promis aux travailleurs licenciés, aux travailleurs affectés qu'il allait créer un programme spécial. J'ai bien réécouté vos réponses de tout à l'heure et j'ai... puis je ne suis pas sûr que j'ai encore une réponse. Est-ce que vous avez créé un programme? Est-ce que vous avez des mesures spécifiques pour les travailleurs licenciés d'Amazon? Parce que c'est ce que votre premier ministre, notre premier ministre leur a promis.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Merci.

M. Paradis : Puis la réponse, c'est oui ou non, en premier. Est-ce qu'il y a un programme spécial? Est-ce qu'il y a des mesures spécifiques pour les employés d'Amazon qui ont été licenciés?

Mme Champagne Jourdain : Bien, la réponse, c'est oui, c'est qu'il y a un service de reclassement qui a été mis en place pour les travailleurs d'Amazon. Et vous n'étiez pas là tout à l'heure, mais je tiens à le dire que ce qui s'est passé avec le licenciement, là, des gens, là, des employés d'Amazon, on l'a tous dénoncé. Ce n'est pas comme ça qu'on veut que nos travailleurs soient traités au Québec. Ce n'est pas comme ça qu'on veut que les choses se passent.

Alors, la loi prévoit que c'est possible pour une entreprise de mettre en place des services de reclassement. Ça peut être aussi le gouvernement qui le fait via Services Québec au niveau d'un comité d'aide au reclassement. Alors, c'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci. Et Amazon a choisi... a pu se prévaloir, là, de cette possibilité-là de mettre en place des services de reclassement. Et nous, on encadre, on...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, Mme la députée. J'essaie de rendre ça équivalent, le temps de parole.

Mme Champagne Jourdain : Parfait.

Le Président (M. Allaire) : Donc, M. le député de Jean-Talon, allez-y.

M. Paradis : J'aimerais une réponse spécifique à une question spécifique, parce que, là, vous me parlez encore : On peut faire ceci, la loi prévoit ceci. Le collègue d'Hochelaga-Maisonneuve l'a allégué tout à l'heure, vous avez exempté l'entreprise de certaines de ses obligations.

Je veux savoir : Est-ce que vous avez créé un programme spécifique ou est-ce que vous avez mis en oeuvre des mesures spécifiques pour les employés d'Amazon qui ont été licenciés? Parce que c'est ce que le premier ministre du Québec lui-même leur a promis. Oui ou non? Un programme spécifique pour les employés ou des mesures spécifiques pour les employés d'Amazon, oui ou non?

Mme Champagne Jourdain : Merci. J'étais en train de vous expliquer que la loi prévoit que c'est possible de mettre en place des services de reclassement. C'est ce qui s'est fait. Les vérifications ont été faites en bonne et due forme pour s'assurer que ces services-là sont soit équivalents ou supérieurs à ce qui serait offert par le ministère. Et, vous savez, parmi ces services-là, là, il y a de l'orientation qui est faite aussi. On accompagne les gens pour se trouver un emploi ou pour intégrer une des mesures ou un des programmes de formation qui sont offerts, que ce soit via notre ministère ou... pour les orienter vers le marché du travail. On les accompagne dans ce qui est rédaction du C.V. Et c'est ce que la firme qui a été embauchée a fait.

Maintenant, si vous me parlez des possibilités qui s'offrent à ces gens-là, elles sont multiples. Puis, tu sais, faire un seul programme, je veux dire, on travaille avec des humains qui ont des aptitudes, qui ont des intérêts différents, là.

Le Président (M. Allaire) : Merci. M. le député de Jean-Talon.

M. Paradis : Je pense que tout le monde va comprendre que la réponse facile qu'on devrait entendre aujourd'hui, le premier ministre l'a promis. Si on est un gouvernement qui satisfait à nos promesses, on fait ce qu'on a dit, on dit : Oui, on a mis en place un programme spécifique pour les employés d'Amazon, voici ce que nous avons fait. Vous référez à la loi, puis aux possibilités, puis à l'aide pour le C.V., donc je pense que les Québécois sont à même de tirer des conclusions.

Je vais revenir maintenant sur vos déclarations puis je sais que vous avez continué aussi la discussion avec la collègue de Bourassa-Sauvé. Vous avez dit... vous avez refusé de dire que c'étaient des actions antisyndicales, que ce qui s'est passé, c'est en raison du fait qu'il y avait une accréditation syndicale. Est-ce que vous refusez toujours de le dire? Est-ce que vous admettez que ce qui s'est passé, c'est en raison du fait qu'Amazon ne tolérait pas qu'il y ait une accréditation syndicale dans une de ces usines? Êtes-vous capable de nous dire ça aujourd'hui?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Je vais vous répéter ma réponse. Vous savez, moi, une fois qu'on se retrouve devant une situation comme ça, ma responsabilité à titre de ministre de l'Emploi, c'est de m'assurer qu'on

aide les travailleurs le plus rapidement possible et qu'on les aide à intégrer le marché du travail, qu'on les aide à se réorienter et qu'on leur donne les bons services.

Moi, je ne suis pas dans la tête de Jeff Bezos pour voir ce qui a... pour connaître ce qui a mené à sa décision. Je vous le dis : Est-ce que je trouve que c'est acceptable, la manière dont ça s'est passé? Non. Mais une fois ce constat-là fait, l'urgence, mon urgence à moi, c'est de m'assurer qu'on accompagne les travailleurs, et c'est ce que je fais.

Le Président (M. Allaire) : M. le député.

M. Paradis : Bon, c'est quand même paradoxal parce que je vous pose des questions sur l'accompagnement spécifique... Je vous donne l'occasion, là. Ça fait deux, trois fois que je vous repose la question.

Mme Champagne Jourdain : ...je vous ai répondu.

M. Paradis : Vous me répondez sur des généralités, puis on n'est pas capables de mettre le doigt sur les mesures spécifiques que vous avez adoptées puis sur les résultats.

Le premier ministre a dit : On va les envoyer à un secteur de la construction. Je vous ai aussi posé cette question-là : Il y en a combien?

Mme Champagne Jourdain : Vous faites des raccourcis.

M. Paradis : Mais, cela étant dit, sur l'aide...

Le Président (M. Allaire) : Juste un instant. Juste un instant. Faites attention. Mme la ministre, la parole est au député de Jean-Talon. Laissez-le terminer.

M. Paradis : Bon, alors, sur la question de l'aide, je pense que les gens sont capables de tirer des conclusions sur la nature de vos réponses.

Maintenant, sur les commentaires, sur l'évaluation, vous avez donné des millions de dollars de contrats à Amazon. Ils ont eu un branchement gratuit d'Hydro-Québec. Ils ont eu des réductions de tarif d'Hydro-Québec. Le rôle de votre gouvernement, aussi, c'est d'être capable de se tenir debout devant les partenaires. On est en pleine guerre tarifaire avec les États-Unis. Donald Trump mène une guerre tarifaire contre le Québec. Votre premier ministre, notre premier ministre a promis qu'il allait se tenir debout.

Pourquoi vous protégez Amazon? Pourquoi vous n'êtes pas capable de dire dans le blanc des yeux à ces grandes entreprises étrangères, quand ils font des choses comme ça, de venir bénéficier des cadeaux que vous leur avez donnés, les dizaines de millions en contrats puis en cadeaux que vous leur avez donnés... puis après ça, quand ils licencient sauvagement des personnes, quand ils ferment une usine parce qu'il y a eu une accréditation syndicale, on n'est pas capables de se tenir debout puis de leur dire les vraies choses?

Le Président (M. Allaire) : M. le député, faire attention pour ne pas prêter des intentions, s'il vous plaît. Je m'excuse. Je suis en train de perdre la voix. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Champagne Jourdain : Bien, il n'y avait pas de question, là, dans ce qu'il m'a... un plaidoyer, là. Il m'exprime sa vision, mais je n'ai pas saisi de question, là.

M. Paradis : Je vous demande... bien, il y a une question, c'est : Est-ce que ce n'est pas votre rôle? Puis pourquoi vous n'êtes pas capable de dire les choses telles qu'elles sont?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous l'ai expliqué, mon rôle, moi, c'est de m'assurer, dans un licenciement collectif comme ça, qu'on s'occupe des travailleurs, que les solutions qui sont mises en place soient les bonnes. Et je le répète, là, la loi prévoit que l'organisation peut mettre en place un service de reclassement ou que ce soit un comité d'aide au reclassement qui est pris en charge par le ministère.

Dans le cas actuel, Amazon a proposé des services. On a fait les vérifications diligentes pour s'assurer que ces services-là, d'aide, d'accompagnement aux travailleurs qui étaient licenciés, soient soit équivalents ou supérieurs à ce qu'on offrirait, à nos critères, dans le fond, et c'est ce qui a été fait.

Et moi, ce que je peux vous dire jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a environ 80 % des anciens employés d'Amazon qui ont choisi de s'inscrire à ces services-là. Il y a eu des rencontres individuelles avec des coachs, et c'est 800 personnes qui ont reçu des services. Et le taux de satisfaction des travailleurs jusqu'à maintenant sur la solution qu'on a proposée, là... mais l'accompagnement qui leur est donné et qu'on encadre au ministère de l'Emploi, le taux de satisfaction, là, de ceux qui ont terminé leur participation est de plus de 85 %.

Je pense qu'on s'en occupe, des gens, puis on va continuer parce que les parcours ne sont pas terminés au complet. On va continuer de s'assurer que ce soit le cas puis que les... ils reçoivent des services de qualité.

Le Président (M. Allaire) : Merci. M. le député.

• (15 heures) •

M. Paradis : Les trois partis d'opposition ont eu la même réaction quand il y a eu la fermeture vraiment sauvage de l'usine d'Amazon. Puis on a tous des... bon, on a des orientations politiques qui parfois convergent, parfois divergent, mais on a tous conclu la même chose : Ils ont fait ça parce qu'il y a eu une accréditation syndicale. J'ai une revue de presse longue de même de commentateurs, d'experts de tous les horizons qui disent la même chose. Il y a juste notre gouvernement qui n'est pas capable d'admettre ça.

Pourquoi vous n'êtes pas capable de dire ça? Qu'est-ce qui vous empêche de dire les choses telles qu'elles sont? Amazon, là, ils l'ont déjà, leur... ils l'ont déjà fait, leur mauvais coup, là, ils ont déjà fermé sauvagement l'usine. C'est quoi... Pourquoi vous les protégez? Est-ce que notre gouvernement a peur de dire les choses telles qu'elles sont à Amazon?

Le Président (M. Allaire) : Je répète, M. le député de Jean-Talon, faites attention de ne pas prêter des intentions. Mme la ministre.

M. Paradis : Je ne prête pas des intentions. Je pose la question, M. le Président.

Le Président (M. Allaire) : Faites attention de ne pas prêter des intentions. Allez-y.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Vous savez, ma responsabilité à titre de ministre de l'Emploi, c'est de m'assurer que, quand il y a des licenciements collectifs — il n'y a pas juste Amazon, là, ça n'arrive pas juste chez Amazon, ça, là, là — quand il y a des licenciements collectifs, qu'on s'occupe des travailleurs qui perdent leur emploi. C'est ma responsabilité à titre de ministre de l'Emploi.

Maintenant, si vous voulez avoir des échanges sur le droit du travail, vous le savez, c'est avec mon collègue Jean Boulet que vous allez avoir ces échanges-là. Et je vous invite à le questionner, si vous avez... si vous voulez poursuivre votre échange au niveau des syndicats avec lui. Moi, ma responsabilité, c'est de m'occuper des travailleurs. On s'est... L'organisme a déposé une offre. On suit ça de très près. 800 travailleurs qui ont complété un parcours, et taux de satisfaction de 85 % sur les services qu'ils ont reçus. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Merci. N'oubliez pas, Mme la ministre, on doit appeler nos collègues par leur titre. M. le député de Jean-Talon.

M. Paradis : On ne parle pas de parler de droit du travail ou syndical, on parle de se tenir debout face à une entreprise à qui vous avez donné 100 millions de contrats, un branchement au réseau électrique de 2 millions gratuit, 2,2 millions d'achats sur carte de crédit, des rabais sur les tarifs électriques. C'est ça dont on parle. C'est de faire une évaluation franche des résultats des investissements que moi, j'appelle des cadeaux que vous avez décidé de faire à une grande multinationale étrangère. Il faut être capable de faire un bilan franc. C'est ça dont on parle, puis je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes pas capable de dire les choses telles qu'elles sont. C'est tout, là. On ne parle pas de droit du travail, on parle de dire c'est quoi, le bilan de ce qu'on a fait avec cette entreprise-là. C'est ça, le bilan. C'était supposé pour être des emplois payants. C'est le premier ministre du Québec qui dit ça. Puis là les emplois, ils sont disparus.

Alors, moi, j'espère... Vous dites qu'il y a le taux de satisfaction. Est-ce que vous avez des chiffres sur ceux qui se sont requalifiés actuellement, sur ceux qui sont remplacés? Est-ce qu'on sait combien ont retrouvé un emploi ailleurs et combien sont dans le domaine de la construction?

Le Président (M. Allaire) : Malheureusement, on n'aura pas le temps d'y répondre dans ce bloc. Je cède maintenant la parole à la partie gouvernementale. Mme la députée de Hull, la parole est à vous pour 12 min 15 s.

Mme Tremblay : Alors, bonjour. Merci, M. le Président. Alors, moi, je vais parler d'un... de quelque chose qui... je sais, qui vous préoccupe, Mme la ministre, en tout cas, dans lequel on a posé des actions, mais malheureusement on a dû poser ces actions-là alors qu'avant on avait été dans l'inaction, avant l'entrée de notre gouvernement, puis là je vous parle de la pénurie de main-d'oeuvre. Parce que, je veux dire, ce n'est pas d'hier qu'on sait qu'au Québec on va connaître une pénurie de main-d'oeuvre.

Moi, vous savez, je viens du milieu de l'éducation puis je ne suis pas une spécialiste, là, mais, dans le milieu de l'éducation, on anticipait déjà cette pénurie de main-d'oeuvre là. On était inquiets parce qu'on savait qu'il allait y avoir des départs à la retraite de façon massive puis, au même moment aussi, parce que les gens ont été beaucoup embauchés dans la même période dans le milieu de l'éducation. Donc, on avait, dans le milieu de l'éducation, vraiment une préoccupation importante, puis, tu vois, on va l'avoir encore dans plusieurs années parce qu'on va presque tous sortir au même moment aussi.

Donc, c'est une situation qui nous a... qui est préoccupante puis, bon, évidemment, causée par le vieillissement de la population. Et vous dire qu'évidemment ça met une pression, ça met une grande pression sur notre système, évidemment, sur les services en santé. Je viens de parler d'éducation parce que je viens du milieu de l'éducation. On le voit en santé. On connaît une pénurie importante au niveau du personnel, notamment dans ma région à moi, la région de l'Outaouais, où elle se fait bel et bien sentir, cette pénurie-là, dans... bon, sur le marché du travail, bref, dans tous les domaines. Les personnes qui sont en âge de travailler, bref, bien, ils ne peuvent pas remplacer tous les départs à la retraite que l'on connaît puis tous les nouveaux emplois qui sont créés. Donc, c'est sûr que ça a un impact direct dans notre économie.

Cette crise démographique là, elle était connue depuis longtemps, puis c'est ce que je veux vous parler aujourd'hui, démontrer à quel point on était au courant de ça. Depuis le début des années 2000, l'entrée en poste des... du Parti libéral, ils ont eu des avertissements. Les cloches étaient là, les alarmes étaient là, tout était là, mais on a attendu puis aujourd'hui on a les effets que l'on connaît de ce résultat-là, de ce résultat d'inaction, évidemment.

Juste vous dire, là, puis je vais vous parler de quelques faits, là, en lien avec ça, en 2003, O.K., on a les économistes d'Emploi-Québec qui écrivaient : «Le marché du travail s'apprête à éclore un chapitre pour en écrire un nouveau.» Ça veut dire quoi concrètement? Qu'est-ce qu'ils sont venus nous dire ici? Bien, ils sont venus... C'est un rapport qui soulignait que bien que le marché du travail ait connu une croissance continue, des facteurs tels que le vieillissement de la population et l'évolution des compétences requises allaient transformer la dynamique de l'emploi. Ils mettaient en évidence la nécessité d'adapter les politiques d'emploi et de formation pour répondre aux défis émergents.

Là, ici, là, on est en 2003 quand ce rapport-là entre, puis il sonne les premières cloches, puis déjà, auparavant, il y en avait qui avaient été sonnées, mais là c'est l'entrée aussi au même moment, hein, au pouvoir des libéraux. Donc, il est déjà clair que certaines régions, dans ce rapport-là, vont vivre des problématiques puis que les secteurs... plusieurs secteurs économiques en subiront les impacts.

Là, on continue puis, après ça, on est un petit peu plus loin dans le temps avec M. Jacques Légaré, qui est un démographe. Puis je l'ai dit tantôt, hein, moi, je ne suis pas démographe, je ne suis pas une spécialiste, mais déjà j'étais préoccupée par ce fait-là dans le monde de l'éducation, parce qu'on commençait à voir tranquillement, pas vite que... Il est venu un moment où, dans le monde de l'éducation, là, il y avait tellement de monde sur les listes d'attente qu'il n'y avait pas de préoccupation. Tu sais, il y avait des remplaçants, des remplaçants, puis il y a des gens qui ne travaillaient pratiquement pas. Mais là, rapidement... Puis moi, je suis d'une région où il y avait beaucoup d'emplois, en région de l'Outaouais, et là on a vu que les listes se sont vidées. Puis ça a été les premières, pour moi... les premiers symptômes de cette crise-là qu'on allait connaître puis qui s'est toujours amplifiée.

Et là ce monsieur-là, là, M. Légaré — je reviens, là, je me... j'ai beaucoup de choses à dire — démographe à l'Université de Montréal, lui aussi nous donnait un avertissement important. Alors, ce monsieur-là allait venir nous dire ici, dans un article intitulé *Les fondements démocratiques de la main-d'oeuvre québécoise de demain* qui a été publié... soulignait l'urgence d'établir des mécanismes de planification des ressources humaines pour gérer la main-d'oeuvre québécoise de manière équitable pour les générations futures. Il est venu dire : Il faut... Il nous mettait en garde contre le vieillissement de la population active et la croissance de la population des retraités, donc, et il... c'est une tendance qui allait entraîner un déficit de main-d'oeuvre important, si on n'allait pas mettre des actions concrètes. Là, on est en 2004.

Puis là on continue dans le temps, évidemment, M. le Président, et on arrive maintenant, là, un petit peu plus loin, 2007. Un économiste démographe, c'est un M. Sylvain Dufresne, il a soulevé, lui aussi, des préoccupations. Ça fait que, là, on est toujours, là, dans le règne du Parti libéral. Les effets du vieillissement de la population se feront sentir rapidement et de façon sensible sur le marché du travail. Les bassins de chercheurs d'emploi seront loin d'être suffisants. On va manquer de gens pour combler les postes sur le marché du travail. Donc, encore une fois, on sonne l'alarme.

Puis ça se poursuit dans le temps. Il y a maintenant une autre... une géographe cette fois-ci, Mme Cynthia Bond, d'ailleurs géographe et artiste aussi, je tiens à le souligner, incroyable, elle fait des tableaux aussi... fait le portrait aussi de la main-d'oeuvre de l'ensemble des régions du Québec et, elle aussi, elle vient dire : On s'en va dans un mur. Donc, on est en 2010. Puis elle a travaillé, là, sur cela, là, à de nombreuses reprises. Donc, il faut s'en occuper, il faut mettre en place des stratégies. C'est très important, et, malheureusement, on n'est pas dans cette situation-là.

Puis là on continue, tout le monde se préoccupe de... tu sais, on voit, hein, que la population vieillit, puis là il y a les baby-boomers puis... bon. 2014, on a un journaliste économique, Rudy Le Cours, puis là... Je vais reprendre ici, là, ce qu'il vient dire en ligne : Le vieillissement des baby-boomers... hein, on est... on est bien au fait, là, les... C'est connu, hein, les baby-boomers sont rentrés pratiquement tous en même temps sur le marché du travail puis évidemment, après avoir contribué à la société québécoise, bien, un jour, eux autres aussi, ont tranquillement pensé à leur retraite.

Donc, ici, on est en 2014 : Le vieillissement des baby-boomers commence à se faire sentir sur le marché du travail, d'un océan à l'autre, donc... mais ce qu'il vient ajouter : en particulier au Québec. Et là, un petit peu plus loin dans l'article, il dit : «Lentement, mais sûrement, le taux d'activité des Québécois de 15 ans et plus diminue, reflétant une croissance plus rapide de la population qui quitte le marché du travail que celle qui y entre.» Et, à ce moment-là, il est préoccupé plus particulièrement au Québec que partout ailleurs. Une autre sonnette d'alarme qui nous est amenée ici, là, dans ces... toujours dans ces mêmes années là.

• (15 h 10) •

Donc, l'inquiétude est bien présente par rapport aux démographes, à tous ceux qui touchent, de près ou de loin, le marché de l'emploi. Alors, le vieillissement de la population, bien, je pense qu'on a fermé les yeux.

Et quand nous, on arrive au pouvoir en 2018, on est... puis, tu sais, là, on va connaître ce qu'on va connaître aussi, hein, la pandémie qui va un peu accentuer tous ces effets-là. Et moi, Mme la ministre, j'aimerais ça... parce qu'il y a tellement d'actions que notre gouvernement... nous, on s'est ramassé avec cette situation-là, puis il y a tellement de choses qu'on est venus mettre en place parce qu'on savait qu'il fallait se préoccuper de ça. On a même fait des annonces ensemble, vous puis moi, là, le... faire de la formation professionnelle, mais il y en a d'autres aussi, parce qu'il fallait trouver des moyens d'amener des gens sur le marché de l'emploi, de requalifier, de former, d'automatiser nos processus. Alors, je vous lance la question : Qu'est-ce qu'on a fait?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Je vous remercie pour votre question. Moi, je me rappelle de mes années de cégep. Au début 2000, j'étais sur les bancs dans les cours d'économie, dans les... bref, j'étais en sciences

humaines, et on parlait beaucoup de la pyramide inversée, du défi démographique qu'on aurait dans les années futures, effectivement, et que ce serait un enjeu au niveau de l'emploi. Donc, les démographes le savaient, nos professeurs aussi au cégep le savaient. Il y a d'autres gens qui le savaient aussi parce que...

J'aimerais vous lire une citation, là, une citation qui va comme suit, c'est quelqu'un qui a dit ça, je vais vous dire qui a dit ça tout à l'heure : « Cette crise n'est pas sortie comme un lapin d'un chapeau. Je me souviens, moi, dans les années 2000, lorsque j'étais au gouvernement, on parlait déjà de cette pénurie de main-d'oeuvre qui allait frapper notre société parce que notre société était plus vieillissante ici qu'ailleurs. Alors, on aurait dû prévoir cette réalité dans laquelle on se trouve. » Et qui a dit ça? C'est M. Karl Blackburn, qui est actuellement, là, à la course à la chefferie du Parti libéral du Québec. Il le savait à ce moment-là.

Je le répète, on aurait dû prévoir cette réalité dans laquelle on se trouve.

Maintenant, une fois que je dis ça, on est dedans et on a tout déployé, nous, de notre côté, pour pouvoir répondre à cet enjeu-là de pénurie de main-d'oeuvre. À l'automne 2021, notre gouvernement a lancé l'Opération main-d'oeuvre qu'on a commencé à déployer au début 2022. On s'est dotés d'une enveloppe de 3,9 milliards pour le faire, dont 2,9 milliards de crédits additionnels sur cinq ans. Et cette Opération main-d'oeuvre là, elle s'attaque à l'ensemble des initiatives ciblées, là, au manque de main-d'oeuvre dans les services publics essentiels, dans les domaines stratégiques pour l'économie aussi, alors, j'ai eu la chance d'en parler à plusieurs reprises, là, technologies de l'information, génie, construction, santé, éducation. Bref, on couvre six secteurs, là, stratégiques pour notre économie et nos services publics.

En octobre 2023, précisément le 30 octobre, notre gouvernement a aussi lancé... en plus de ce qui était fait dans l'Opération main-d'oeuvre, a lancé l'offensive de formation en construction qui visait à former entre 4 000 et 5 000 personnes additionnelles pour qu'elles occupent des métiers, là, en forte demande sur les chantiers. C'est une initiative, comme je le disais, complémentaire à l'Opération main-d'oeuvre, dont le but était d'amener des gens formés, avec une bonne base de formation autonome, sur les marchés... sur nos chantiers de construction, rapidement, pour pouvoir, là, augmenter entre autres la productivité, répondre aux besoins de main-d'oeuvre mais augmenter la productivité sur nos chantiers de construction.

On a tous... les derniers budgets, que ce soit 2023, 2024... 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, notre gouvernement a poursuivi sa lutte contre la pénurie de main-d'oeuvre en déployant différentes initiatives, là, qui s'ajoutent aux actions de l'Opération main-d'oeuvre. Si je reviens au budget de mars 2022, on a prévu, à ce moment-là, 78 millions pour des programmes... pour les programmes du MESS ou de la CPMT. Et on avait, à ce moment-là, 65 millions pour l'intégration socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 35 ans, en bonifiant le financement des carrefours jeunesse-emploi, 13,2 millions pour favoriser la formation de la relève dans les métiers de la gestion de l'eau. Et ça va comme ça d'année en année.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange. On enchaîne avec l'opposition officielle. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, vous avez 18 minutes. La parole est à vous.

Mme Cadet : Oui. Merci, M. le Président. Avant de revenir, là, je ne peux pas m'empêcher de commenter l'échange entre la ministre et la députée de Hull. Dans notre demande de renseignements particuliers, dans le cadre de cette étude de crédits, nous avons demandé la liste, donc, des programmes visant à pallier la pénurie de main-d'oeuvre, par secteurs, pour 2024-2025, et on nous a répondu en 2024-2025, donc, le ministère de l'Emploi nous a répondu sur papier : « Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en 2024-2025, n'a pas mis en place de nouveaux programmes visant à pallier la pénurie de main-d'oeuvre. »

Je reviens au sujet que je souhaitais aborder avec vous avant cet échange. Vous avez mentionné, Mme la ministre, la question du coût client. Vous sembleriez fière, donc, d'établir, donc, un nouveau coût client. Donc, j'aimerais, donc, vous amener là-dessus. Ce que je comprends, c'est que ce qui a été proposé et négocié, hein, avec les organismes spécialisés en employabilité, c'est un tarif unique de 76,90 \$. C'est bien le cas, Mme la ministre?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Bien, c'est sûr que je vais revenir sur la première portion de votre question. Vous savez, je l'ai expliqué tout à l'heure, là, on a déployé une opération main-d'oeuvre qui s'étalait sur cinq ans, donc, qui va se terminer en 2026. J'espère qu'on va avoir la chance de pouvoir parler des résultats, pouvoir parler de son déploiement un peu plus tard. Et c'est une opération dont on va continuer de mesurer, après 2026, l'ampleur, les impacts et les impacts positifs, alors... parce qu'il y a des formations qui sont... qui durent trois ou quatre ans, quand on est, entre autres, à l'université.

Oui, au niveau du coût client, je suis... Oui, je suis contente, parce que c'était un de mes engagements de pouvoir rehausser le coût client. Et ce que je veux vous montrer ici, là, c'est qu'en 2012-2013 on était à 66 \$ par... au niveau du coût client, et on va être capables de rehausser ça à 88,94 \$, là, au 1er juillet qui s'en vient.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Vous avez commandé un rapport de la firme Optima, je pense bien, donc, Optima Management. D'abord, est-ce que c'est un rapport que vous pouvez déposer à la commission?

Mme Champagne Jourdain : Qu'est-ce que vous... je m'excuse.

Mme Cadet : Le rapport Optima, Optima Management, que vous avez commandé, que le ministère de l'Emploi a commandé, est-ce qu'il peut être déposé à la commission?

Mme Champagne Jourdain : On va le déposer. Oui. Merci.

Mme Cadet : Merci beaucoup. Maintenant, ce que je comprends, il y a... En fait, avant de poser cette question-là... En fait, combien ça a coûté, le rapport, la production, donc, du rapport d'Optima, donc, de dépêcher, donc, des spécialistes pour pouvoir analyser quel serait le coût client idéal? Donc, ça a coûté combien, le rapport Optima?

Mme Champagne Jourdain : On va vérifier. On n'a pas cette information-là, là, sur le bout de ma page. Je n'ai pas ça. On peut la vérifier puis revenir avec cette information-là.

Mme Cadet : O.K. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Juste pour être bien... pour avoir bien compris tantôt, là, Mme la ministre, vous vous êtes engagée à déposer le document. C'est ce que j'ai compris?

Mme Champagne Jourdain : Oui, absolument.

Le Président (M. Allaire) : Excellent. Parfait. Vous pouvez poursuivre.

Mme Champagne Jourdain : On m'a donné, là, le coût du rapport Optima, c'est 318 000 \$.

Mme Cadet : Et donc 318 000 \$, donc, le rapport Optima, de ce que je comprends, vous, donc, comme firme externe, donc, engagée par le ministère pour évaluer et réviser le coût, donc, des services des organismes spécialisés en employabilité, le rapport a établi le juste coût de ceux-ci à une moyenne de 125,39 \$ de l'heure. C'est bien ça?

Mme Champagne Jourdain : C'est ce qu'il y a dans le rapport, là. Oui, c'était autour de ça, de ma mémoire, là, oui.

Mme Cadet : Oui. Donc, vous comprenez qu'entre le montant... et là vous avez donné, donc, un autre montant qui n'est pas nécessairement celui de 76,90 \$, là, mais vous avez quand même donné un montant qui est de loin inférieur à ce que recommandait le rapport, qui a coûté plus de 300 000 \$, que vous avez commandé pour établir quel serait le coût client.

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, vous savez, dans un monde idéal, on mettrait en application toutes les recommandations dans ce rapport-là. Là, je vous ramène à la trame de fond, 145 millions de fonds qui ont été... au niveau des transferts fédéraux, qui ont été coupés, des coupures fédérales. Alors, on est dans un contexte budgétaire qui est difficile.

Mais, vous savez, moi, je tenais quand même à faire un pas, un pas majeur. Je vous l'ai montré tout à l'heure, là, pendant toutes ces années-là, là, ça n'a pas beaucoup bougé ici, là. On va procéder à une majoration qui correspond à environ 25 % du coût client. Alors, on va augmenter ça d'environ 25 %. Et c'est sûr que, pour moi, c'est un progrès, là. C'est quelque chose qui n'avait pas été fait. C'est quelque chose qui a été demandé par les organismes spécialisés en employabilité quand je les ai rencontrés, et c'est quelque chose que j'adresse.

Et, dans le futur, est-ce qu'on va être en mesure de pouvoir continuer à augmenter le coût? Je le souhaite. Je le souhaite. Moi, je vais faire mon travail au niveau du fédéral pour pouvoir aller chercher le financement qui nous a été coupé, les sommes qui nous ont été coupées. J'espère que je vais être...

• (15 h 20) •

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Mme Cadet : Oui. Vous dites, donc, c'est quelque chose qui vous a été demandé. Ce qui vous a aussi été demandé par les organismes spécialisés en employabilité, donc, notamment, donc, les membres d'AXTRA, c'est de ne pas tabletter le rapport d'Optima Management. Ce qu'eux disent, bien, d'une part, donc : On a un coût client moyen de 125,39 \$, mais ce qu'on a aussi, c'est un coût qui... c'est un juste coût qui diffère d'un groupe de services à l'autre et qui indique que, selon le rapport... que l'offre de services, donc, devrait refléter cette distinction-là. Donc, plus on a quelqu'un, plus on a, donc, de la clientèle qui est éloignée du marché du travail, qui bénéficie des différents services, plus le taux horaire, donc, varierait, donc, en fonction de ça.

Ce à quoi vous vous attentez, c'est non seulement, donc, un coût client, donc, qui est inférieur au juste coût qui a été analysé par le rapport Optima, mais c'est un... c'est aussi un coût client qui est à tarif unique. Donc, au-delà, là, du montant, là, donc, on s'entend... puis on vous l'a clairement dit la dernière fois, quand on s'est vu en interpellation. Vous m'avez dit à quel point vous étiez contente de me voir dénoncer les coupures de 145 millions. Mais ce que les organismes, donc, se demandent aujourd'hui, c'est pourquoi aussi, donc, au-delà du montant qui est inférieur au rapport qui a été commandé, pourquoi est-ce que vous établissez un tarif unique.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. D'abord, je tiens à préciser, je ne suis pas contente de dénoncer des coupures, absolument pas. Ce n'est pas ça que...

Mme Cadet : ...de me voir dénoncer les coupures.

Mme Champagne Jourdain : O.K. J'avais mal compris, là. Je voulais préciser les choses.

En fait, de manière générale, ce que je veux vous dire, c'est qu'on donne suite à plusieurs des recommandations du... contenues dans le rapport. Alors, c'est important de le dire, là, et il y a bon nombre d'entre elles qui ont été acceptées puis qui ont été intégrées à la nouvelle grille tarifaire 2025-2026. Je tenais à le spécifier. C'est important, puis je veux aussi apporter à votre attention que c'est un taux horaire moyen que je vous présente, ce n'est pas un coût unique, là.

Le Président (M. Allaire) : Mme la députée.

Mme Cadet : Ce que les... Vous comprenez que les organismes, en ce moment, qui passent à 12 h 40 à Laval, je pense à Impulsion-travail dans ma propre circonscription, donc, qui sont, donc, pour leur part, donc, des partenaires d'AXTRA, nous disent... C'est qu'en ce moment, donc, l'application du rapport, l'application, donc, de ce que vous faites, bien, c'est quelque chose qui fragilise grandement le renouvellement des ententes de cette année entre les ministères puis les organismes spécialisés en employabilité, entre Services Québec et les organismes.

Donc, est-ce que... qu'est-ce que vous leur répondez quand ils nous disent... puis que là vous dites : C'est un tarif moyen, ce n'est pas un tarif unique? Qu'est-ce que vous leur répondez quand ceux-ci, bien, nous disent, mais vous ont dit aussi, là, parce que je sais que vous avez reçu 45 lettres de ces organismes-là qui vous ont demandé une rencontre puis qu'ils ont... qui ont dénoncé, dont vous êtes parfaitement au courant, du fait que le tarif unique que vous, vous avez établi ou le tarif moyen, comme vous l'indiquez, que vous avez établi ne les satisfait pas? Parce que vous avez reçu 45 lettres à cet effet. Qu'est-ce que vous leur répondez quand ils vous disent : Bien, nous, ça nous fragilise, on comprend que, ouf, on est renouvelés, mais ce n'est pas... ce n'est pas une tape dans le dos, là, ce n'est pas : Mon Dieu! vous avez survécu à la grande coupe. On est quand même fragilisé dans ces circonstances, puis après ça, bien, le ministère vient nous dire : Bon, est-ce que vous êtes capables de venir aller chercher les clientèles des organismes pour lesquels on ne renouvelle pas les ententes sans financement supplémentaire, alors que le coût client qui nous est imposé est insuffisant pour répondre à la demande des services qu'on offre déjà?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Écoutez... Oui, merci beaucoup. Mais d'abord, ce que je veux vous dire, c'est qu'on est actuellement en négociation, puis ce contexte-là, il est extrêmement important. On est dans des discussions pour les ententes avec les organismes spécialisés en employabilité. D'ailleurs, la semaine prochaine, il y a une rencontre de prévue avec AXTRA en ce sens-là pour continuer le dialogue. Nous, on a procédé à l'actualisation du coût client. Vous l'avez bien expliqué tout à l'heure, là, on recommandait d'amener ça à 125 \$. Ce n'est pas possible dans le contexte actuel.

Alors, on a évalué ce qu'il était possible de faire, jusqu'où on pouvait aller le plus loin possible, jusqu'où on pouvait augmenter ce coût client là pour faire un bon rattrapage quand même. On avance, là, hein, on ne le diminue pas, on l'augmente. Dans le contexte actuel, c'était un de mes engagements. Et je vous ramène encore à... aux négociations et au contact constant qu'on a via les directions régionales, via aussi les gens de mon cabinet, les gens du ministère aussi, avec les organismes spécialisés en employabilité.

Mme Cadet : Vous nous dites que c'est un coût moyen. Pouvez-vous nous donner un petit peu plus de jeu autour de ça? Parce que ce que... et je réitère, là, mon point, là, c'est que, vraiment, là, ce que je comprends des groupes, c'est que c'est vraiment un coût unique sur le terrain, là. Par exemple, avec un taux de 76,90 \$, celui que je vous ai mentionné, pour les CJE, les carrefours jeunesse-emploi, notamment de région, c'est moins que l'année précédente. Ça implique donc des fermetures de points de service en région, comme ceux de Jamésie ou de Charlevoix. Donc, les jeunes nous disent... Bien, si ce point de service là, il ferme, ils devront parcourir des dizaines de kilomètres pour recevoir des services.

Qu'est-ce que vous leur répondez, là? Parce que, là, ils vous entendent puis ils nous disent : Non, non, non, ce n'est pas un tarif moyen, c'est véritablement un tarif unique qui ne tient pas compte de la différenciation régionale. Ce qu'on nous dit : Est-ce que les loyers à Sept-Îles, à Sherbrooke, à Québec, à Montréal sont les mêmes? Non, pour ces organismes-là. Est-ce que les salaires à Sept-Îles, à Sherbrooke, à Québec, à Montréal sont les mêmes? La réponse, c'est évidemment non. Est-ce que, donc, les tarifs pour quelqu'un qui travaille avec un groupe b, tandis que quelqu'un qui travaille avec un groupe d, est-ce que ça devrait être le même? Manifestement, est-ce que c'est correct? La réponse, manifestement, c'est non. Donc, qu'est-ce que vous leur répondez quand vous dites : Non, non, non, c'est un tarif moyen? Puis ils vous écoutent en ce moment puis ils vous disent : Mme la ministre, nous, on est convaincus que c'est un tarif unique.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Pour vous donner un peu de précision, vous savez, c'est un taux moyen. Alors, on part une négociation avec un chiffre, tu sais, puis on amène un paquet de facteurs, on amène un paquet de variantes qui vont teinter les négociations. C'est pour ça qu'actuellement on est dans la période de négociation. Vous pouvez avoir

été contacté pour une certaine situation ou une certaine offre qui a été faite à un organisme spécialisé en employabilité, mais, au 1er juillet, la situation ou l'entente avec la direction régionale pourrait amener des données différentes.

Donc, vous savez, le coût moyen, il peut varier en fonction d'un paquet de facteurs. On tient compte de la région, on tient compte des... vous parliez, tout à l'heure, là, des coûts de logement dans une région, et tout ça. Alors, on part de ce montant-là puis on regarde en fonction des besoins de services qu'on a... qu'il faut dispenser dans une région puis des réalités, là, économiques régionales, tout ce qui doit être pris en considération.

Mme Cadet : O.K. Donc, ce que vous leur répondez, c'est que la négociation, elle continue, puis qu'en date du 1er juillet ça se peut que non seulement il y ait un ajustement à la hausse du tarif... du coût client qui a été évalué, mais qu'en plus de ça ce ne sera pas nécessairement un tarif unique, il y aura une différenciation... il pourrait y avoir une différenciation, comme c'est mentionné dans le rapport Optimum Management, qui a coûté plus de 300 000 \$, que vous avez commandé?

Mme Champagne Jourdain : Je le répète pour que ce soit très clair, ce n'est pas un tarif unique, hein? C'est un coût moyen. Ça dépend de la nature du service, ça dépend où il est dispensé. Il y a un paquet de facteurs qui vont venir influencer la nature de l'entente qu'on aura avec un organisme dans une... un organisme x, dans une région x, pour des services x.

Mme Cadet : O.K. Vous avez dit tantôt, quand on parlait du non-renouvellement des ententes avec Services Québec, qu'il n'y aurait pas de bris de service. Ici, le plaidoyer, donc, des organismes qui, eux, donc, voient leur coût client baisser, bien, nous disent textuellement : « Cette situation entraînerait des bris et des ruptures de service importants pour la population. Elle nous forcerait à réduire drastiquement la taille de nos équipes d'intervention et, conséquemment, de fermer nos portes. »

Qu'est-ce que vous leur répondez quand ils vous disent, bien, avec ce coût client là, que nous, on ne sera pas capables d'offrir les... continuer d'offrir les services qu'on offre, et ça se peut qu'on ferme parce que ça ne répond pas à notre réalité? Donc, il risque d'y avoir des bris de service, contrairement à ce que vous avez affirmé un peu plus tôt.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

• (15 h 30) •

Mme Champagne Jourdain : Merci. Merci beaucoup. Écoutez, moi, ce que je veux vous dire, c'est que... On parle du coût moyen de 88,94 \$. On est en négociation actuellement, puis, oui, vous le disiez tout à l'heure, là, il faut poursuivre le processus. Vous savez, elles connaissent bien aussi les organismes spécialisés en employabilité, leurs clientèles, leurs milieux. Elles vont défendre aussi leurs demandes, là. Et, je le répète, à la fin de ce processus-là, dans 95 % des cas, les ententes conviennent aux deux parties. Quand ce n'est pas le cas, elles peuvent revenir en appel, pour pouvoir, justement, appeler de la décision et qu'il y ait une revérification qui est faite.

Mais je veux encore le... je veux encore démontrer... Le rehaussement du coût client auquel on va procéder à partir du 1er juillet, c'est... ça représente 25 % d'augmentation. C'était un engagement que j'ai pris, je suis contente de pouvoir livrer cette hausse-là. Et, je vous l'ai dit, on doit aussi quand même naviguer au travers l'engagement que j'ai pris, les coupures de 145 millions, qui nous enlèvent de la marge de manoeuvre, et les besoins, parce qu'ultimement c'est à eux que je réponds, les chercheurs et les gens qui veulent intégrer le marché du travail, à répondre à leurs besoins, à m'assurer qu'ils aient les bons services. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Lourdeur administrative. Est-ce que vous vous engagez à poursuivre la réduction de la charge administrative des organismes? Vous savez que c'est une grande demande. On en a déjà parlé l'année passée, même en crédits, les deux dernières années, en fait.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : J'ai manqué le début, je m'excuse. Rapidement?

Mme Cadet : Oui, pardon. Donc, en ce qui a trait à la charge administrative, donc, c'est une demande répétée des organismes spécialisés en employabilité, qui nous disent : Bien, nous, on est venus pour donner des services à la population, on a été formés pour ça, et pas pour faire de la paperasse. Les organismes vous demandent : Est-ce que vous vous engagez à poursuivre le travail pour réduire la charge administrative des organismes spécialisés en employabilité?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Absolument. Merci beaucoup. Tout à fait, puis je partage ce point-là. Je les visite, les organismes spécialisés en employabilité, les CJE. Je l'ai saisi dès mon arrivée, ces gens-là veulent travailler avec les gens, les accompagner, faire en sorte qu'on... ils puissent aider les gens à intégrer le marché du travail, développer leurs connaissances... leurs compétences, pardon. Ce qu'ils veulent faire, c'est de l'intervention. Puis on me l'a dit, là : 30 % à 40 % — vous le disiez tout à l'heure — de notre temps peut servir à faire de la reddition de comptes. Puis 30 % à 40 % de reddition de comptes, là, bien, pendant ce temps-là, on n'offre pas des services, non plus, aux citoyens.

Alors, moi, je me suis engagée à faire en sorte, là, qu'il y ait une simplification pour les organismes spécialisés en employabilité, les CJE aussi. Et je peux peut-être vous parler un peu de ce qu'on a fait. On s'y est engagés puis on est dans cette... ce processus-là. Il y a une réduction, là, du nombre de groupes de service, de la mesure Service d'aide à l'emploi, qui va passer de 14 à huit. On diminue comme ça la reddition de comptes, parce que les suivis administratifs, là, étaient requis pour chacun de ces groupes-là. Alors, on vient agir là-dessus. On met à jour aussi le guide des utilisateurs de l'application Service...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Désolé. Mme la députée, allez-y. 30 secondes.

Mme Cadet : ...en 30 secondes. En fait, Mme la ministre, donc, je vois que vous avez transmis, donc, une communication, le 23 avril dernier, aux organismes, leur disant : Bien, voici ce qu'on a fait en matière, donc, de lourdeur administrative. Vous semblez en être fière, mais leur réponse, c'est que, pour eux, ça demeure, malheureusement, timide et cosmétique, et que l'essoufflement administratif au quotidien se fait toujours sentir sur le terrain, et que vous devez poursuivre les travaux sur la lourdeur administrative et accepter les propositions des réseaux d'organismes dans ce dossier, Mme la ministre. Il reste combien de temps?

Le Président (M. Allaire) : Trois secondes.

Mme Cadet : Trois secondes...

Mme Champagne Jourdain : On va travailler ça avec eux.

Le Président (M. Allaire) : Merci. On enchaîne avec le deuxième groupe de l'opposition. M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve, vous avez 12 min 6 s. La parole est à vous.

M. Leduc : Merci, M. le Président. Dernière ronde pour moi, parce qu'il nous en reste d'autres après, encore, Mme la ministre. Ça s'achève. Avant de retourner sur l'employabilité, vous avez dit qu'on en parlait beaucoup, mais il y a quand même des affaires qui se passent, n'est-ce pas... avant de retourner là-dessus, je veux aller faire un petit détour sur la question de la transition juste.

Un peu avant votre arrivée ici, à l'Assemblée, le 6 octobre 2021, il y a eu une motion d'adoptée ici qui disait, j'en lis un extrait : «Qu'elle demande au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel sur la transition juste auquel participeront également, en nombre paritaire, des représentants des associations de travailleurs et [...] associations d'employeurs, permettant d'accompagner les secteurs économiques et de la main-d'oeuvre afin qu'ils puissent saisir les occasions favorables qui émergent de la transition climatique et, au besoin, en limiter les impacts sur la compétitivité et l'emploi.»

Peu de temps après, le 9 décembre 2021, une autre motion qui reprend une partie... Je vous lis encore : «Qu'elle rappelle la motion adoptée le 6 octobre 2021 demandant au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel et paritaire entre travailleurs et employeurs sur la transition juste;

«Qu'elle demande au gouvernement de produire une étude prospective des impacts du changement climatique sur l'emploi et identifier des sources de financement de la transition juste.»

Ça a été envoyé à la CPMT, la Commission des partenaires du marché du travail, sous votre prédécesseur, le ministre Jean Boulet, mais, à ma connaissance, il n'y a absolument rien qui s'est fait là-dessus. Pouvez-vous m'en... m'expliquer pourquoi ça n'a pas avancé?

Le Président (M. Allaire) : Juste un petit rappel, on doit appeler nos collègues par leurs titres.

M. Leduc : L'ancien ministre du Travail, bien sûr.

Le Président (M. Allaire) : Merci, monsieur.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Si vous me le permettez, pour vous donner des détails, juste où on en est avec ça, je passerais la parole au président de la CPMT, là, qui pilote tout ça, M. Jean Lortie.

Le Président (M. Allaire) : Donc, je comprends qu'on a le consentement? Donc, simplement prendre le temps de vous présenter, avec votre titre, et la parole est à vous.

M. Lortie (Jean) : Oui. Alors, Jean Lortie, président de la Commission des partenaires du marché du travail et président du Conseil emploi métropole.

Alors, depuis le mandat de M. Boulet, en 2022, la commission a travaillé à plusieurs niveaux. D'abord, on a créé des pôles d'expertise en environnement pour mandater les 29 comités sectoriels de la commission, donc, qui rejoignent tous les secteurs de l'activité économique, de mettre sur pied des propositions pour la question de la transition verte, notamment les enjeux de main-d'oeuvre. C'est notre préoccupation.

Également, on a demandé au comité sectoriel EnviroCompétences d'animer un forum, qui a eu lieu en janvier dernier, avec TechnoCompétence, pour illustrer et déposer un grand diagnostic vert pour les enjeux main-d'oeuvre.

On a bâti également une cartographie et un répertoire, un référentiel des compétences de la main-d'oeuvre en questions environnementales, donc, et on se donne comme horizon, comme commission, en plus des enjeux technos et démographiques, la question de la transition verte, de travailler constamment avec les partenaires. Donc, à travers le réseau de la commission, on irrigue, avec les réflexions qu'on mène dans nos différents pôles, notamment celui environnement, pour être capables de répondre, et tous les comités sectoriels travaillent.

Je donne un exemple très concret, si vous me permettez, M. le Président, dans le secteur de l'automobile, comment on fait en sorte... une transition, pour les mécaniciens d'automobiles, et à gaz et à diésel, comment les transférer vers des technologies électriques. Alors, les moyens... on finance beaucoup, beaucoup d'activités, notamment avec le comité sectoriel Innoviste, dans l'automobile, pour faire en sorte d'une transition juste pour les travailleurs, donc, concrètement, sur le terrain. Et on finance, évidemment, des programmes à travers le fonds du 1 % pour répondre à cette question de la transition verte sur les prochaines années.

M. Leduc : Ma compréhension, c'était que c'étaient des choses qui étaient déjà en cours, mais qu'il y avait des attentes alentour de nouvelles réflexions sur cette motion-là de 2021 puis qu'à part d'avoir travaillé sur le concept de la transition verte, qui n'est pas tout à fait encore défini, si ma compréhension est bonne, il n'y a pas eu tant de matière que ça, là. Je comprends que vous dites qu'il y a plein de choses qui se passent, mais qui ne découlent pas directement de la motion.

M. Lortie (Jean) : Absolument. Tout ça...

Le Président (M. Allaire) : M. Lortie.

M. Lortie (Jean) : Oups! excusez-moi.

Le Président (M. Allaire) : Allez-y, allez-y.

M. Lortie (Jean) : Alors, oui, effectivement, tout découle de cet... de ce mandat qu'on avait eu à travers la création d'un espace concertation environnement. La commission a repris, en assemblée délibérante, les enjeux, on s'est donné un mandat, et c'est là que toutes les informations que je vous ai données, tous les mandats qui ont été exécutés, découlent du travail qui avait été initialement demandé au gouvernement du Québec, là, de réfléchir sur les enjeux main-d'oeuvre, marché du travail. Alors, on est en action actuellement.

M. Leduc : Est-ce que ce serait possible de déposer un résumé de ces travaux-là à la présente commission?

M. Lortie (Jean) : Si vous le souhaitez, M. le député, nous le ferons.

M. Leduc : Je ne suis pas encore ministre. Vous avez failli vous échapper. Vous avez failli vous échapper, je l'ai senti. Je ne sais pas si c'était un souhait ou... en tout cas, on verra. On verra.

Le Président (M. Allaire) : Donc, juste avant de poursuivre, j'ai besoin d'entendre la ministre. Mme la ministre, j'ai compris que... vous aviez votre consentement...

Mme Champagne Jourdain : Oui, absolument.

Le Président (M. Allaire) : ...parfait, pour déposer le document, excellent. On peut poursuivre.

M. Leduc : Merci pour les réponses, là, j'apprécie. Revenons sur le dossier de l'employabilité. Dans la question que je vous ai posée en Chambre hier, je vous ai dit, là, tu sais, les groupes... On a parlé à Carrefour Relance, plus de 50 ans d'expérience, Boulot vers..., plus de 40 ans, puis c'est des groupes qui sont plus vieux que moi — moi, j'ai 40 ans — et là ils vont disparaître. C'est quand même d'une grande tristesse. J'essaie de comprendre. Le 145 millions du fédéral, vous y faites souvent référence, puis je comprends qu'il est important, il a commencé en 2017, est-ce que je me trompe? Il y avait un...

Mme Champagne Jourdain : ...

M. Leduc : Pardon?

Mme Champagne Jourdain : 2016, 2016-2017, oui.

M. Leduc : 2016, finalement? O.K., 2016. Il y avait un certain nombre de groupes qui existaient en 2016...

Mme Champagne Jourdain : 2017-2018, je m'excuse.

M. Leduc : C'est 2017, finalement? Merveilleux. Il y avait un certain nombre de groupes qui existaient, en 2017. Le 145 millions est arrivé. Est-ce que ce nombre de groupes a changé? Est-ce qu'il a agrandi, rapetissé, le nombre de groupes, entre avant et après l'arrivée du 145 millions?

Mme Champagne Jourdain : Pour répondre à votre question, on est au même nombre, environ, d'organismes spécialisés en employabilité, autour de 400, là, dans la province.

M. Leduc : S'il y avait... parfait, aux alentours de 400. S'il y avait autant de groupes, avant l'arrivée de 145 millions, qu'il y en a eu autant pendant 45 millions, pourquoi diable devraient-ils en faire disparaître une douzaine après la disparition du 145 millions?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous ai montré, entre autres, là, ce qu'on va faire au niveau de l'augmentation du coût client, qui est aussi un de mes engagements. Puis, avec le temps, vous comprendrez que tout coûte plus cher. Ces services-là ont aussi coûté plus cher... voilà, avec le temps. Donc, on a eu des coupures, on augmente le coût client, mais aussi il y a... le coût de la vie, en général, a augmenté, ça a eu un impact, là, au niveau, là, du budget, donc ça a pris une plus grande proportion, là, dans le budget. Puis moi, je me retrouve avec un 145 millions de moins, avec des engagements de rehausser le coût client avec ce même nombre. Les salaires ont augmenté, les salaires pour les gens qui travaillent dans ces organismes-là, le salaire minimum... aujourd'hui, c'est l'augmentation du salaire minimum. Alors, ça, ça apparaît dans nos programmes, aussi, dans nos... dans les différents programmes, dans nos budgets. Alors, c'est sûr que ça a eu un impact.

• (15 h 40) •

M. Leduc : Donc là, vous dites que c'est le fait qu'on rehausse le montant qu'on donne par place qu'on achète, là. Je ne sais pas c'est quoi, le critère exact, qui fait en sorte que, là, finalement, même si on avait le même nombre de groupes, là, il faut en faire baisser?

Mme Champagne Jourdain : C'est le 145 millions qui nous amène à prendre ces décisions-là. Ce que je vous ai expliqué, c'est qu'au fil du temps les coûts ont augmenté, que ce soient... que ce soient les coûts au niveau des organismes spécialisés, que ce soient les montants qu'on donne aussi aux participants des programmes, le coût des programmes. Et puis moi, j'ai pris un engagement en arrivant, aussi, qui fait en sorte qu'on va devoir rémunérer à la juste valeur le coût client à payer, la juste valeur du coût client. En fait, on y arrive, on procède à une augmentation de 25 %. Ça aussi, ça a un impact, puis c'est une demande que les organismes spécialisés en employabilité nous ont faite et que j'adresse.

M. Leduc : ...eu une discussion avec les différents regroupements pour évaluer la possibilité de suspendre ou reporter d'un an la fameuse augmentation du coût client, que je suis certain qu'ils souhaitent, mais en disant : Peut-être qu'on est mieux de garder nos organismes puis attendre un an ou deux d'augmenter le coût client. Est-ce que c'est un genre d'hypothèse que vous avez travaillée avec les regroupements?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Tout à l'heure, là, la collègue de Bourassa-Sauvé nous parlait... nous proposait un moratoire aussi, là, pour pouvoir conserver la situation telle qu'elle est, là, puis reporter à un an la décision. Ça, je lui ai répondu que ce n'était pas possible. On est dans un contexte où j'ai 145 millions de moins pour adresser les services en employabilité. Vous me demandiez, vous, si on était...

M. Leduc : Dans le fond, ce que je comprends, c'est qu'il y a deux sources de problèmes financiers : les 145 millions puis le fait que vous allez remonter le coût client.

Mme Champagne Jourdain : Bien, en fait, ce n'est pas un problème financier, pour moi, de remonter le coût. C'est une demande qui nous a été faite par les organismes spécialisés en employabilité, puis il faut arriver là aussi, là. Tu sais, vous l'avez vu, là, il y a une longue ligne où on n'avait pas touché, nécessairement, et les gouvernements précédents n'avaient pas touché non plus, au coût client. Il fallait adresser ça. Donner un service aujourd'hui coûte plus cher que ça coûtait en 2012.

M. Leduc : Je comprends, mais, si vous n'aviez pas eu la coupure de 145 millions, vous auriez quand même procédé au rehaussement du coût client avec la même enveloppe fixe? Ça ne peut pas se faire à coût nul, ça, augmenter le coût client.

Mme Champagne Jourdain : Je ne suis pas sûre d'où est-ce que vous voulez aller, là.

M. Leduc : L'augmentation du coût client, là, ça va coûter combien? Ça vous coûte combien?

Mme Champagne Jourdain : Bien, on augmente de 25 %, on augmente de 25 % le coût client. On va payer maintenant, en moyenne... Et là je l'ai expliqué, le concept, tantôt, on part d'un coût moyen, 88 \$... 90 \$. On est partis de coûts environ autour de 75 \$... 70 \$, là, je pense que je vois, là, 70 \$, là.

M. Leduc : On s'entend. Donc là, vous dites : Je perds 125 millions... 145 millions puis, en plus, avec la même tarte, je la redivise avec des plus grosses pointes. On se comprend là-dessus? Alors, moi, je vous dis : Avez-vous évalué

la possibilité de suspendre d'un an ou deux la redivision des pointes pour peut-être préserver les organismes qui sont... qui vont disparaître dans quelques semaines? Avez-vous... puis je ne sais même pas si c'est ça que souhaitent les groupes, mais avez-vous peut-être posé cette question-là aux groupes?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, moi, je me suis engagée. C'était une demande des organismes spécialisés en employabilité, d'ajuster le coût client, puis, dans un rapport, on nous disait d'aller jusqu'à 125 \$, là. Ce qu'il est possible de faire pour nous, c'est d'aller à près de 90 \$, là, un coût moyen de 88,94 \$. Puis je vous le rappelle, là, durant la COVID, là, on a acheté des places dans les organismes spécialisés en employabilité pour lesquels les gens ne recevaient pas de service, parce qu'on voulait préserver ces organismes-là en vie. On voulait qu'à la sortie de la COVID... on anticipait qu'il y aurait un besoin de services, de requalifier des gens, de les aider à s'intégrer sur le marché du travail. On anticipait qu'on devait avoir ce nombre... qu'on devait maintenir en vie les organismes spécialisés en employabilité, mais, à un moment donné, c'est une question de gestion de fonds publics.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Merci, Mme la ministre.

M. Leduc : Avez-vous déposé... Le temps file. Avez-vous déposé une motion à l'Assemblée nationale pour réclamer le 145 millions?

Mme Champagne Jourdain : On n'a pas déposé de motion en ce sens-là. Par contre, moi, j'ai une liste d'actions que j'ai faites, que j'ai posées...

M. Leduc : Je comprends, mais ça aurait pu être quelque chose d'intéressant à faire, dans le passé, puis ça pourrait être quelque chose à faire maintenant. On siège la semaine prochaine, je vous soumetts l'idée. Pourquoi vous, la ministre, ne déposeriez pas une motion sans préavis pour que l'Assemblée nationale parle d'une seule voix sur le 145 millions? Puis là ça tombe bien, il y a différents députés qui ont des nouveaux députés libéraux, c'est le cas dans ma circonscription, libéraux fédéraux. J'ai bien l'intention d'aller lui poser la question. Si on a une motion de l'Assemblée nationale qui dit : On veut le 145 millions, M. le premier ministre du Canada, peut-être que ça pourrait avoir un effet, parce que...

Mme Champagne Jourdain : C'est le moment pour le faire, à l'heure actuelle, on attend le nouveau ministre...

M. Leduc : C'est vous la générale du dossier, on attend du leadership de votre part.

Mme Champagne Jourdain : Absolument, absolument. Puis je vous assure que moi, j'ai fait tous... toutes les actions que je peux poser et je vais continuer de le faire. J'adore les propositions de QS, quand elles sont constructives. On va travailler ça, on va travailler ça ensemble et...

M. Leduc : Elles sont toujours constructives.

Mme Champagne Jourdain : ...je suis convaincue qu'on va pouvoir le faire. C'est une bonne idée.

M. Leduc : Merci beaucoup.

Le Président (M. Allaire) : Parfait. Merci, M. la député d'Hochelaga-Maisonneuve. On enchaîne avec le député de Jean-Talon. Vous avez 12 min 6 s. La parole est à vous.

M. Paradis : Merci. Rebonjour. On parlait tout à l'heure, donc, d'Amazon, grande compagnie américaine. J'aimerais continuer sur le thème américain. Au plus fort des craintes de guerre commerciale, le premier ministre du Québec a affirmé qu'en fonction du pourcentage des tarifs douaniers qui pourraient être imposés par le président Donald Trump il pourrait se perdre entre 100 000 et 160 000 emplois au Québec. Est-ce que vous pourriez me dire quelles études appuient ces chiffres?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Bien, vous savez, on a une excellente connaissance du marché du travail, au ministère de l'Emploi. Alors, on a des directions régionales dans toutes les régions, plusieurs bureaux. On a aussi... on travaille avec la Commission des partenaires du marché du travail, qui est un outil qui est envié par toutes les... tous mes collègues, mes homologues des provinces et territoires. Alors, au Québec, on a la chance d'avoir une connaissance fine et pointue de notre marché du travail, alors on a, bien sûr, pu évaluer, avec les outils en place... faire une évaluation des pertes d'emploi potentielles, surtout quand on...

M. Paradis : Est-ce que vous pourriez nous dire... Excusez-moi, c'est parce qu'on a peu de temps, là, puis ça fait une minute que vous prenez pour répondre à la question. Est-ce que vous avez une étude précise sur laquelle le premier ministre s'est basé pour faire ces déclarations-là? Je veux savoir s'il y a une étude précise que vous pouvez déposer ici, parce que ces chiffres-là ont fait beaucoup de bruit et ont causé beaucoup de préoccupation dans la population

québécoise. Je veux savoir... je veux avoir l'étude qui est à la base de ces chiffres-là qui ont été énoncés avec beaucoup de force par le premier ministre.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre, allez-y.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Bien, vous étiez là au budget aussi, vous avez vu que le ministre des Finances avait annoncé aussi différents scénarios. Nous, on l'a fait en fonction de nos données, au ministère de l'Emploi. On a aussi pris des données au niveau du MEIE pour pouvoir évaluer ces pertes d'emploi là. On le sait que les secteurs qui seront les plus touchés par la pénurie... excusez-moi, là, je suis retournée dans la pénurie de main-d'oeuvre, par la crise tarifaire, c'est le secteur primaire, celui des ressources naturelles, le secteur du transport logistique aussi, et le secteur manufacturier.

M. Paradis : Non, les déclarations du premier ministre, ça précédait le budget. Je vous pose une question simple. C'est un chiffre très important et très significatif que le premier ministre a énoncé. Sur quelle étude s'est-il basé? Il devait bien avoir un document, vous lui avez remis ça : premier ministre, voici l'étude qui démontre les chiffres que vous pouvez donner publiquement. Est-ce que vous avez cette étude-là? Pouvez-vous nous la donner?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. On travaille avec les données, aussi, du ministère des Finances. On suit les données de l'Emploi aussi. Le Conference Board nous alimente aussi au niveau de ces données-là. Alors, ce sont nos estimations à nous, du gouvernement du Québec, via l'Emploi, via le ministère des Finances et du MEIE.

M. Paradis : D'où vient le chiffre de 100 000 à 160 000 emplois perdus en fonction du montant des tarifs? D'où vient ce chiffre-là?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. De nos estimations en fonction des secteurs qui pourraient être touchés. Nos chiffres sont aussi alignés avec ceux du gouvernement du Canada. Puis je veux vous rappeler aussi que, le 13 février dernier, on avait un forum de l'emploi, j'ai rassemblé, en fait, 200 personnes, là, reliées aux partenaires du marché du travail, et ce sont des chiffres avec lesquels on travaille. Ce sont des chiffres qui proviennent de nos ministères.

• (15 h 50) •

M. Paradis : Le premier ministre, là, s'est prononcé publiquement, puis c'est votre ministère qui a ces données-là dont vous parlez, là. Puis là je vois que vous consultez vos...

Mme Champagne Jourdain : Finances, ministère de l'Emploi...

M. Paradis : ...les membres de votre équipe. Est-ce que vous pouvez nous dire... Est-ce que vous pouvez nous donner accès au document? Il doit y avoir une étude, il doit y avoir une note qui a été transmise au premier ministre, qui dit : Voici comment on a basé nos chiffres. Parce que lui, il ne l'a pas dit. Est-ce que vous pouvez nous donner accès à cette étude, ce document qui est à la base de ce commentaire extrêmement important du premier ministre dans le cadre de la guerre tarifaire?

Mme Champagne Jourdain : Ce sont des chiffres qui partent de nos données en fonction des secteurs qui seraient les plus touchés, mais on travaille... Tu sais, nous, au ministère de l'Emploi, on ne part pas... on ne travaille pas du vide, là, on a une connaissance de notre marché du travail.

M. Paradis : Pouvez-vous nous communiquer ce calcul?

Le Président (M. Allaire) : Juste... M. le député de Jean-Talon, laissez la ministre répondre. Merci.

Mme Champagne Jourdain : Vous avez les scénarios dans le budget, donc vous pouvez vous y référer.

Une voix : ...

Mme Champagne Jourdain : À la page 13. Je vais vous donner la page, à la page 13 du budget, vous avez ces données-là noir sur blanc.

M. Paradis : Le commentaire du premier ministre précède le budget. Pouvez-vous me confirmer ce que le budget... ce que le premier ministre avait dans ses mains, l'étude, l'analyse qu'il avait en ses mains quand il a dit ça? Ce n'est pas compliqué, là, si vous dites que vous avez des analyses, dites-moi : Oui, il y a un document, on lui a donné ça le matin, puis voici...

Mme Champagne Jourdain : Ce sont les données des Finances. Ce n'est pas compliqué, je vous réponds. Ça fait trois, quatre fois que je vous réponds. Ce sont les données du ministère des Finances. Et nous aussi, on connaît notre marché de l'emploi, on croise ces données-là, on travaille aussi avec le ministère de l'Emploi, avec le MEIE. On a une connaissance, quand même, de notre marché du travail, on est capables d'évaluer l'impact.

Le Président (M. Allaire) : Chers collègues, je vous rappelle que vous devez vous adresser à la présidence. Donc, je vous ramène vers moi, là. Je ne suis pas dans votre champ de vision, mais là c'est important. O.K.? Allez-y, M. le député.

M. Paradis : Mais quand même, vous savez, M. le Président, qu'on est là pour avoir des échanges ensemble. Vous avez...

Le Président (M. Allaire) : Oui, je comprends, mais, quand vous parlez un par-dessus l'autre, là, ça ne peut pas fonctionner, ça, c'est sûr.

M. Paradis : Oui, parce que j'ai de très longues réponses à des questions qui sont très précises. Et je le redis, vos premières réponses...

Mme Champagne Jourdain : Ça fait plusieurs fois que je vous réponds, là.

M. Paradis : Vos premières réponses, justement, étaient que ce sont vos chiffres, vos analyses de votre ministère. Là, soudainement, vous me référez au ministère des Finances. J'aimerais savoir, vous, c'est vous la responsable de l'Emploi, quel document vous avez donné au premier ministre, la journée où il a fait cette déclaration-là. Est-ce que vous pouvez nous donner accès à ce document? Le calcul, il ne doit pas être secret, il n'y a rien de confidentiel, c'est des données publiques. Pouvez-vous nous donner le calcul que vous avez donné au premier ministre au moment de sa déclaration?, pas le budget qui est venu des semaines après.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Vous savez, un gouvernement, comment ça fonctionne, c'est plusieurs ministères, on travaille tous ensemble. Je sais que vous venez d'arriver, là, mais c'est comme ça, là, je veux dire... Moi, à l'Emploi, on a une connaissance de notre marché du travail, O.K., les Finances font aussi des estimations au niveau de l'emploi, là, notamment. Dans le cas qui nous intéresse, c'est l'impact, là, de la crise tarifaire sur les potentielles pertes d'emploi, et c'est ça qui a alimenté, là, notre estimation, les chiffres dont le premier ministre a fait état.

M. Paradis : Est-ce que vous avez remis, au moment où le premier ministre a fait sa déclaration, lui avez-vous remis, oui ou non, un document avec une analyse sur ces chiffres-là? Oui ou non?

Mme Champagne Jourdain : On lui a transféré le résultat de nos analyses.

M. Paradis : Est-ce qu'on peut avoir accès à ce document? Pouvez-vous nous le transmettre?

Mme Champagne Jourdain : Laissez-moi regarder. Laissez-moi juste regarder, là. On va regarder ça puis on va voir. On vous revient là-dessus.

M. Paradis : Est-ce que vous pouvez prendre un engagement à nous communiquer le document qui a été transmis au premier ministre, de votre ministère, le jour où il a fait sa déclaration sur les pertes d'emploi de 100 000 à 160 000 relativement aux tarifs douaniers américains?

Mme Champagne Jourdain : Je prends l'engagement de revenir à la commission sur ce point-là. Merci.

Le Président (M. Allaire) : Parfait. C'est bien entendu. M. le député de Jean-Talon, vous pouvez poursuivre.

M. Paradis : Très bien. Passons maintenant aux données générales. Le taux de chômage est passé de 3,9 %, en mai 2022, à 5,7 % en mars 2025. Le nombre de postes vacants est passé de 254 590, au deuxième trimestre de 2022, à 121 275 au quatrième trimestre de 2024. Ce sont les derniers chiffres dont moi, je dispose. Est-ce que, selon vous, on est toujours en pénurie de main-d'oeuvre au Québec?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. C'est sûr qu'on a un marché de l'emploi qui est toujours dynamique dans le contexte actuel. Je tiens à dire que, malgré le contexte difficile, là, dans lequel on est, avec la menace tarifaire, avec l'incertitude qui plane, notre marché de l'emploi est somme toute, dans les conditions, demeuré stable au Québec. Je tiens à dire qu'on a le taux de chômage, quand même... le deuxième taux de chômage, en fait, le plus bas au Canada, à 5,7 %. Pour le Canada, c'est 6,7 %, 7,5 % en Ontario. Puis je dois en plus vous dire que, depuis mars 2024,

il s'est créé 88 000 emplois au Québec, dont plus de 65 000 à temps plein. Alors, on a un marché qui est résilient face aux incertitudes économiques. On a eu une augmentation du...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça va. M. le député de Jean-Talon.

M. Paradis : Là, vous parlez de stabilité. Quand même, on est passé de 3,9 % à 5,7 %, puis il y a la moitié moins de postes vacants. Vous êtes la ministre de l'Emploi, je vous... là, je ne vous demande pas une longue réponse. Est-ce que nous sommes toujours en pénurie de main-d'oeuvre au Québec, oui ou non?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : On est en rareté de main-d'oeuvre de manière générale puis, dans certains secteurs, oui, on est encore en pénurie de main-d'oeuvre.

M. Paradis : Est-ce que votre analyse est spécifique à certains secteurs? Vous dites : Il y a une rareté de main-d'oeuvre dans certains secteurs. Ça, est-ce que vous avez des chiffres plus raffinés par secteurs? Est-ce que vous êtes...

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, on peut... Je peux peut-être vous revenir, si vous voulez, là, des chiffres par secteurs, là, parce que, là, la liste pourrait être longue, si on commence à faire le tour des secteurs et des secteurs d'emploi aussi, là.

M. Paradis : Bien oui, moi, je serais intéressé à voir votre analyse la plus à jour là-dessus. Parce que le thème de la pénurie de main-d'oeuvre, il est essentiel à toutes les politiques publiques au Québec. Puis là ce qu'on a entendu, c'est que pendant des années on était en pénurie de main-d'oeuvre. Donc, la question que je vous pose, elle est vraiment importante pour nos politiques publiques. À l'inverse, est-ce que vous pensez, maintenant, qu'il existe un problème de chômage au Québec?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Bien, vous savez, on est... on a un taux de chômage qui est... En fait, la situation de... Ça dépend des groupes. On observe une augmentation du taux de chômage chez les jeunes, on le voit, ça devient un petit peu plus difficile de se trouver un emploi, un emploi d'été. Alors, on a une remontée, dans... pour certains groupes, du taux de chômage. Et avec un taux, là, de chômage de 5,7 %, on considère quand même que, dans le contexte, la situation, elle est stable au Québec.

M. Paradis : L'économiste principal de Desjardins, lui, est préoccupé, en disant que le taux de chômage pourrait atteindre 7 % d'ici la fin de cette année. Des évaluations équivalentes de RMS Canada puis de l'économiste principal de la RBC qui parlent, elles, de faiblesse de l'emploi qui pourrait se poursuivre. Est-ce que vous êtes d'accord avec ces analyses? Est-ce que vous pensez que le taux de chômage pourrait aller jusqu'à 7 % cette année?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Effectivement, on est dans un contexte de menace tarifaire. Justement, sur l'autre question, tout à l'heure, on parlait jusqu'à un potentiel de perte d'emploi de 160 000 emplois au Québec. Alors, c'est certain que cet impact-là, s'il se fait sentir de manière plus grande... parce que je dois dire que le taux de licenciements collectifs des mois de février et de mars 2024, comparativement à cette année, n'est pas significatif...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à ce bloc d'échange avec le troisième groupe de l'opposition. On enchaîne avec le dernier bloc de l'opposition officielle. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, vous avez 18 min 14 s.

Mme Cadet : Merci, M. le Président. Dernier bloc, Mme la ministre, alors, en rafale. Un peu plus tôt, nous parlions, donc, du tarif, vous parliez, donc, d'un tarif qui était moyen. On m'a réitéré, donc, dans l'intervalle, qu'il s'agit bel et bien, donc, d'un tarif unique... en fait, les directions générales de Services Québec l'appliquent comme un tarif unique, sans possibilité de négociation.

Est-ce que vous vous engagez à vous asseoir avec Services Québec pour préciser les orientations que vous venez de donner, en leur disant : Non, non, non, là, ce n'est pas un tarif unique, c'est un tarif moyen, puis on peut encore négocier? Est-ce que vous allez vous asseoir avec Services Québec pour qu'ils l'appliquent, comme vous venez d'en parler en commission parlementaire?

Mme Champagne Jourdain : Bien, peut-être que vous pourriez nous dire, nous faire parvenir où vous avez entendu ça, où vous avez lu ça, dans quel échange, puis on va vous revenir là-dessus. Parce que je l'ai faite, l'explication, tout à l'heure, je vous ai expliqué que c'est un tarif moyen, qu'en fonction d'une panoplie de critères, en fonction des régions dans lesquelles étaient achetés ces services-là...

Mme Cadet : Je vous ai entendue...

Mme Champagne Jourdain : ...ça pouvait varier. Ça fait que moi, je veux dire, je... Vous m'arrivez avec ça. Peut-être que si, de manière plus précise, vous nous faites parvenir cette information-là, où vous l'avez eue, on pourra mieux l'adresser, parce que c'est... nous, ce n'est pas la réalité, ce que vous nous traduisez, là.

Mme Cadet : Parfait. Bien, de toute façon...

Mme Champagne Jourdain : Ça fait que je voudrais bien comprendre ça, là.

Mme Cadet : ...vous savez que les groupes, on l'a dit, les groupes spécialisés en employabilité, donc, sont en communication avec vous ou cherchent à l'être. Vous avez mentionné que, la semaine prochaine, il y aura des rencontres. Il y a d'autres demandes qui vous ont été formulées à cet effet. Moi, je pense qu'il y en a bien, des groupes, qui souhaiteraient vous rencontrer pour s'assurer que ce que vous êtes en train de dire en commission parlementaire, que ce soit bien ça qui soit appliqué par le terrain, parce qu'encore une fois, donc, en ce moment, donc, on me confirme que ce qui est imposé, ce n'est pas une négociation, mais c'est bel et bien une application du rapport Optima à travers un tarif unique et non pas par rapport à un tarif moyen.

• (16 heures) •

Mme Champagne Jourdain : Peut-être ajouter à ce... si vous me permettez, à cet effet.

Le Président (M. Allaire) : Oui, allez-y.

Mme Champagne Jourdain : On va s'en assurer. Puis d'ailleurs j'ai une équipe avec moi ici qui, à différents niveaux, que ce soit au niveau du cabinet, que ce soit au niveau du ministère, que ce soit au niveau des directions régionales... on s'assure que ce soit le cas. C'est sans équivoque, pour nous, ici.

Mme Cadet : Parfait.

Mme Champagne Jourdain : Alors, on va faire les vérifications. Merci.

Mme Cadet : Merci. Coût client, tantôt, bien, vous le disiez, là, vous disiez, donc, que les coûts, ils ont augmenté. Absolument. Maintenant, qu'on me dise : Bien, les coûts, donc, pour eux, pour offrir le service, donc, ont aussi augmenté. Donc, le taux, donc, le taux qui a été présenté, de 76,90 \$, bien, ça les ramène à des années-lumière, donc ça équivaut à une baisse de financement. Par exemple, le CJE de Longueuil, ce taux de 76,90 \$ qui lui est imposé, bien, ça lui ramène au coût client de 2005, là. Ça fait que comprenez bien que pour eux, c'est vraiment, donc, une baisse. Qu'est-ce que vous leur répondez?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, je ne suis pas sûre de saisir le sens de votre question, là. Je...

Mme Cadet : C'est que, là, vous dites, on... Évidemment, donc, vous avez dit... bien, le montant, là, que vous négociez au niveau du coût client, donc, vous dites : Bon, bien, ça, bon, ça augmente. Mais, dans les faits, les groupes, donc, le taux unique qui leur est imposé ici, là, ça équivaut à une baisse pour bien de ces groupes-là, parce que l'offre de service coûte plus cher. Puis vous l'avez vous-même dit, je veux dire, le loyer coûte plus cher, les salaires coûtent plus cher, donc d'avoir un montant, ici, qui ne répond pas à ce qui a été présenté dans le rapport Optima, bien, ça équivaut à une baisse de financement, là, entre guillemets. Je sais que c'est de l'achat de services, là, mais ça équivaut, donc, à une baisse des sommes qui leur sont allouées pour être capable de rendre les services à la population. Donc, c'est pour ça que, tantôt, ils nous disaient : Bien, c'est comme des bris de service.

Alors, qu'est-ce que vous leur répondez, alors que vous leur dites : Non, non, non, ça augmente? Qu'est-ce que vous leur répondez, quand ils nous disent : Bien, pour nous, ça équivaut à une baisse, puis dans certains cas, comme le CJE de Longueuil, bien, c'est comme le coût client de 2005 pour nous, ça, 76,90 \$?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Bien, je pense que... Merci. Il faut considérer certaines choses. Vous savez, le rapport Optima, c'est le monde idéal. Mais moi, je ne suis pas contre le monde idéal, c'est juste que j'ai des moyens et je dois faire avec les moyens que j'ai. Le monde idéal, c'est quelque chose qu'on veut atteindre. J'aimerais ça, je serais la première à pouvoir... à vous dire que je serais heureuse de pouvoir leur donner 125 \$.

Mme Cadet : Mais vous reconnaissez que ça se peut que ça occasionne des bris de service, alors?

Mme Champagne Jourdain : Bien, ce n'est pas seulement ça. J'ai commencé à...

Mme Cadet : Mais c'est aussi ça.

Mme Champagne Jourdain : J'ai commencé à l'expliquer tout à l'heure, vous savez, en ajustant le coût client, on va aussi ajuster notre achat de places. Durant la pandémie, on a acheté plusieurs places, et même après la pandémie. Par exemple, si, dans un organisme, durant la pandémie, on achetait 100 C.V., 100 créations de C.V., puis qu'il s'en faisait juste 30, 40, on payait quand même 100 C.V., parce qu'on voulait soutenir les organismes. On les a soutenus, on les a aidés à passer au travers, on l'a fait, ce travail-là.

Maintenant, moi, quand je suis arrivée en poste, ils m'ont demandé : Est-ce qu'on peut procéder à l'actualisation du coût client? J'ai dit : Oui, effectivement, on va se pencher à ça, on va le faire dans la mesure du possible, mais je ne peux plus continuer à acheter plus de places pour des services. Alors, il y a ça aussi. On va acheter le nombre de services dont on a réellement besoin.

Mme Cadet : Dont on a réellement besoin. Est-ce que, par exemple, pour les carrefours jeunesse emploi, ça va vouloir dire que la... que vous êtes capable de les rassurer que la hausse de coûts ne se fera pas au détriment de l'admissibilité des participants? Parce qu'en ce moment, vous le savez puis on en a déjà parlé en commission parlementaire ici, l'année passée, l'année précédente, il y a beaucoup d'exclusions, donc des jeunes qui n'ont pas accès à leur CJE. Juste l'année passée, c'étaient 10 000 jeunes, donc, en un an, qui n'ont pas eu accès à leur CJE parce qu'ils sont exclus de ces services-là.

Est-ce que, puisque ça coûte plus cher, bien, vous leur dites : Ah! bien, on va en exclure encore plus, des jeunes? Est-ce que vous allez les rassurer que ce ne sera pas le cas?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Je vous ramène encore aux négociations. Là, on est assis en négociation avec les directions régionales sur les ententes, quel nombre de places on va acheter en fonction des besoins du milieu. 95 % du temps, on réussit à trouver une solution qui répond, qui convient aux deux parties parce qu'elle répond au milieu. Je suis convaincue que cette année, encore une fois, on va arriver à trouver les bonnes solutions.

Maintenant, pour le 5 %, je l'ai dit tout à l'heure, il y a un processus d'appel qui peut être utilisé par les organismes spécialisés, là, en employabilité.

Mme Cadet : O.K., vous l'avez déjà dit. Ma question ici : Est-ce que vous pouvez les rassurer qu'il n'y aura pas... que ça ne se fera pas au détriment de l'admissibilité des participants? On sait que le taux de chômage des jeunes, là, il a augmenté, là. Il n'y a que... tous les articles vont dans ce sens-là. Est-ce que vous les rassurez qu'il n'y aura pas plus d'exclusions en raison de la hausse des coûts?

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, on va y aller en fonction... Puis là, vous savez, on a un gros débat, là... bien, pas un débat, mais on a un échange, vous et moi, sur des ententes qui sont actuellement en négociation. Alors, je ne veux pas non plus qu'on nuise à ces ententes-là. Il faut laisser le processus aller. C'est le cas, c'est ce qui s'est fait les années précédentes, et on trouve toujours un terrain d'entente. Moi, ultimement, je veux qu'on s'assure, et c'est le mot d'ordre, c'est la consigne qui est donnée, c'est comme ça qu'on travaille, que la bonne personne, au bon moment, reçoive...

Mme Cadet : Le bon service.

Mme Champagne Jourdain : ...le bon service. Puis, je le rappelle, c'est la trame de fond, tout ça, là, je dois le faire avec 145 millions de dollars de moins par année. Merci.

Mme Cadet : Le 21 mars dernier, vous avez reçu une lettre du CIAFT. Nous en avons parlé, vous aviez une interpellation le même jour, la même journée, là, puis je pense qu'à ce moment-là... en fait, à ce moment-là, vous ne m'avez pas répondu. Mme Colette Cummings, elle est là. Un peu plus tôt, donc, vous avez livré, donc, une réponse sur l'admissibilité des femmes... en fait, par rapport au retrait des femmes des listes de clientèles prioritaires du gouvernement. Vous comprenez que ça a suscité beaucoup d'inquiétude. Donc, vous nous avez répondu : Ici, il n'y a pas... bien, en fait, que les groupes, donc, peuvent être rassurés, que ce n'est qu'une liste qui est indicative, mais vous comprenez que, d'une part, ça envoie le mauvais message au même moment où le Y des femmes fait partie des 13 organismes dont l'entente n'est pas renouvelée avec Services Québec?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Je l'ai précisé tout à l'heure, à une époque, là, cette liste-là, c'était une liste qui établissait les clientèles, là, jugées, là, vulnérables. Maintenant cette liste-là représente des exemples. On est moins pris dans cette liste-là, je vous dirais, au niveau des situations vulnérables.

Moi, ce que je vous ai dit, c'est que, malgré tout, malgré le fait que le mot «femme» ne soit plus dans cette liste-là, ça demeure une priorité. Et ultimement, on s'assure que les femmes qui ont besoin de recevoir des services d'emplois, selon leur situation de vulnérabilité, soient... bien, reçoivent ces services-là.

Mme Cadet : Donc, l'entente...

Mme Champagne Jourdain : Et on considère qu'il est mieux d'être accompagné par le service ou l'organisme spécialisé en employabilité qui adresse la nature de l'obstacle à l'emploi.

Mme Cadet : Alors, pour ce qui est du Y des femmes, dont l'entente est non renouvelée, c'est quoi, le bon service au bon moment, la bonne personne qui va permettre à ces femmes-là d'être accompagnées, alors que leur entente n'est pas renouvelée avec Services Québec?

Mme Champagne Jourdain : Bien, vous savez, la nature de leur obstacle diffère. Ça peut être des femmes qui sont judiciairisées, ça peut être des femmes qui sont en situation de handicap. Et il y a plus d'une centaine d'organismes spécialisés en employabilité sur l'île de Montréal qui pourront leur dispenser des services.

Mme Cadet : Mais qui n'ont pas encore été consultés pour pouvoir le faire, mais qui voient leurs co-clients...

Mme Champagne Jourdain : On est en négociation.

Mme Cadet : O.K. Le 1er mars, vous avez reçu une lettre ouverte conjointe de la part de différents groupes, donc signée par Nicolas Bourgois, l'ancien directeur du Collectif autonome des CJE; Richard Gravel, le directeur général du Collectif des entreprises d'insertion du Québec; Rudy Humbert, le directeur général du Réseau des CJE; Steeve Juteau, directeur général du Réseau canadien des entreprises d'entraînement; Laurence Marin, directrice générale du ROSEPH; et Valérie Roy, directrice d'AXTRA, qui disaient : M. le premier ministre — je ne peux pas le nommer — le Québec est-il prêt à affronter la prochaine crise de l'emploi? Vous avez aussi été alerté par le RSSMO, le Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre, dont Mme Nisrin Al Yahya est ici présente, qui nous disait, donc : Le gouvernement impose des sacrifices aux organismes d'aide à l'emploi en pleine crise des tarifs.

Les organismes vous ont demandé... Nous, on le comprend, on fait face à une crise tarifaire. On lève la main, on est là, nous sommes prêts à vous aider. Vous n'avez jamais vraiment répondu aux organismes. Je vous ai posé la question le 21 mars dernier. Qu'est-ce que vous leur répondez alors qu'on a passé les deux... les trois dernières heures, là, à comprendre que leur financement était baissé, qu'il y avait des négociations, qu'il y avait des organismes qui voyaient leur entente être non renouvelée, alors qu'on prévoit une hausse du nombre de chômeurs de 160 000 personnes, 160 000 pertes d'emploi anticipées par votre premier ministre? Qu'est-ce que vous leur répondez dans ce contexte tarifaire ci?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Il y a plusieurs éléments de réponse, là. Je vais peut-être... j'aimerais peut-être revenir sur ce qu'on disait tout à l'heure par rapport aux femmes. Moi, là, je veux dire, je ne suis pas fermée non plus à ramener le mot «femme» dans la liste d'exemple, là, si ça peut rassurer les gens. Tu sais, je veux dire, on va livrer les mêmes bons services, on va s'occuper de la situation des femmes puis on va s'assurer surtout, surtout que la nature de leur obstacle au marché du travail soit adressée. Si c'est un enjeu de mot, là... parce que ça demeure une priorité, je tiens absolument à le dire.

• (16 h 10) •

Bon, au niveau de la crise tarifaire, on est effectivement, là, dans des hypothèses de perte d'emploi de 160 000 emplois, dépendamment de l'application de ces tarifs-là, si c'était le cas. Maintenant, on a mis plusieurs mesures de l'avant pour pouvoir répondre. En fait, on a un plan en trois étapes — je vais peut-être commencer par ça — un plan qui nous permet de répondre, là, aux menaces de la crise tarifaire. La première étape de ce plan-là, c'est de s'assurer qu'on protège nos emplois, qu'on puisse accompagner les entreprises dans la protection de nos emplois. On veut qu'il y ait le moins de pertes d'emploi possible. Est-ce qu'on peut continuer?

Le Président (M. Allaire) : Oui, oui, juste un petit peu de temps, puis on va enchaîner...

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Je vais juste finir la première étape. Je reviendrai sur les autres étapes. Alors, nous, ce qu'on a fait, au niveau de l'emploi, à ce niveau-là, c'est de... on a annoncé la mesure force, qui est un 20 millions, qui permet aux entreprises de pouvoir former leur main-d'oeuvre pour s'assurer qu'on augmente leur... non, leurs compétences pour augmenter la productivité aussi des entreprises. Je continuerai.

Le Président (M. Allaire) : Merci. Allez-y.

Mme Cadet : Merci. Bien, en fait, vous n'avez pas besoin de continuer là-dessus, Mme la ministre, parce que, bien, d'une part, donc, vous l'avez déjà, donc, étalé, donc, en période de questions, quand je vous ai posé cette question-là. Mais mon point, c'était surtout sur les services publics d'emploi. Et d'ailleurs, dans la lettre du RSSMO que vous avez reçu, dans le communiqué du RSSMO que vous avez reçu, bien, ça le disait. Donc, la ministre a annoncé, il y a quelques jours, un investissement de 20 millions de dollars destiné à soutenir les entreprises québécoises face aux menaces de tarifs. Toutefois, rien n'a été annoncé pour les services publics... dans le secteur public d'emploi. Donc, ça, c'est la demande qui vous a été formulée, tant par le RSSMO le 20 mars que par les autres organismes qui ont signé la lettre ouverte le 1er mars.

Mais je continue sur une autre tangente parce qu'on n'a pas beaucoup de temps, Mme la ministre. L'Association hôtellerie du Québec, vous les avez rencontrés, ils sont venus nous voir à l'Assemblée nationale. L'industrie hôtelière

demande des mesures simples, pragmatiques, pour conserver les travailleurs étrangers temporaires qui sont déjà en poste, donc ceux qui sont sur le territoire, qui les aident justement à pallier la pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs régions, dont la vôtre. Qu'est-ce que vous comptez faire concrètement pour appuyer cette main-d'oeuvre essentielle puis éviter que la pénurie ne paralyse cette industrie qui est vitale, qui vient faire des représentations puis qui nous écoute?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. C'est sûr qu'on est en vigie constante. Tu sais, d'ailleurs, j'ai donné un mandat... Le 13 février dernier, j'ai rassemblé 200... en collaboration, bien sûr, avec la Commission des partenaires du marché du travail, j'ai rassemblé plus de 200 acteurs du marché de l'emploi, que ce soit au niveau... des gens qui représentent les travailleurs, qui représentent le secteur de l'enseignement, qui représentent le milieu communautaire, je le rappelle, ils sont présents à cette table-là, et l'autre qui m'échappe...

Une voix : ...

Mme Champagne Jourdain : ...merci beaucoup, le patronat. Alors, on s'est rencontrés. Ça a été un échange qui a permis de confirmer que les mesures qu'on a développées répondaient, dans le fond, aux besoins.

Mme Cadet : Est-ce que vous allez les appuyer dans leur demande? Eux, ils demandent à ce que les travailleurs étrangers temporaires qui sont déjà en poste, qui aident les entreprises à composer avec leurs pénuries de main-d'oeuvre, demeurent en poste. Est-ce que vous allez les appuyer dans leur demande?

Mme Champagne Jourdain : Bien, vous savez, je pense qu'on peut... il faut regarder ça en fonction des secteurs, en fonction des régions, en fonction des besoins. Puis on l'a dit, là, on a un enjeu, ici, d'accueil. Ça répond... puis l'immigration, ça fait partie... c'est une des solutions, là, je l'ai souvent dit, par laquelle on va venir répondre à nos besoins pour notre marché de l'emploi.

Ceci étant dit, vous le savez comme moi que ça a un impact, cette immigration temporaire là, là, je parle des travailleurs étrangers temporaires, parce qu'on a de la difficulté à les loger, à leur donner les services nécessaires. Il faut aussi conjuguer avec ça.

Alors, il n'y a pas de... Moi, ce que je veux vous dire, c'est qu'il n'y a pas de réponse mur à mur. Vous savez, on a... nous, on a mis en place une solution... on a mis en place un moratoire sur l'île de Montréal, merci, pour adresser la situation là-bas. On a protégé certains secteurs. C'est comme ça qu'il faut regarder cette question-là.

Mme Cadet : Merci. Ma question, elle était sectorielle, parce que vous avez dit : Ce n'est pas mur à mur. Je parlais à l'industrie hôtelière, puis on comprend que c'était vraiment à l'extérieur de Montréal, pour des travailleurs qui sont déjà présents sur le territoire, et donc déjà nourris et logés, qui travaillent.

Intelligence artificielle. L'ancien premier ministre Pierre Marc Johnson dit qu'il est urgent de requalifier 800 000 travailleurs pour les métiers d'avenir. Qu'est-ce que vous avez fait pour préparer le marché du travail à l'arrivée de l'intelligence artificielle?

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Tout à l'heure, j'ai laissé la parole à M. Lortie. Je veux peut-être lui permettre de revenir à ce sujet-là.

Mme Cadet : On n'aura pas le temps, malheureusement...

Mme Champagne Jourdain : O.K. On a un pôle... On a lancé trois pôles d'expertise, et il y en a un qui est... pour pouvoir nous alimenter, pour pouvoir voir comment on adresse cette question-là. Ça évolue très rapidement. Il y a des enjeux aussi de formation, formateurs, pour pouvoir bien accompagner les entreprises dans l'évolution. Et, pour répondre à ça puis nous aider à trouver les meilleures solutions, on a lancé un pôle d'expertise, justement, sur les technologies et tout ce qui est les défis numériques, dans le fond, pour adresser la question de l'intelligence artificielle. C'est quelque chose, là, pour lequel j'ai beaucoup d'intérêt et qu'il faut aussi adresser.

Mme Cadet : Merci. C'est particulier parce que, dans notre demande de renseignements particuliers, on a demandé, pour les cinq dernières années, les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les conséquences de l'intelligence artificielle sur le marché de l'emploi. Le ministère nous a répondu : «Le ministère n'a pas produit d'étude, analyse, recherche, scénario ou projection concernant les conséquences de l'intelligence artificielle sur le marché de l'emploi. Aucun crédit n'a été dédié à cet effet.»

En cinq secondes, Mme la ministre, Outaouais, la fusion des services publics d'emploi Outaouais, Abitibi, qu'est-ce que vous avez à leur répondre?

Le Président (M. Allaire) : 10 secondes.

Mme Champagne Jourdain : Là, vous êtes sur l'intelligence... Est-ce que vous êtes encore sur l'intelligence artificielle ou...

Mme Cadet : Non. J'ai posé la question sur les services publics d'emploi en Outaouais qui sont fusionnés avec... les directions de Services Québec fusionnées entre Abitibi et... Abitibi-Témiscamingue et Outaouais.

Mme Champagne Jourdain : Bien oui...

Le Président (M. Allaire) : Merci. Désolé, ça met fin à ce bloc d'échange. Donc, on enchaîne avec le dernier bloc d'échange de la journée. Donc, je cède la parole à la députée d'Anjou—Louis-Riel. La parole est à vous, 12 min 15 s.

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, Mme la ministre, j'aimerais qu'on revienne sur l'annonce de Services Nunavik, dont on n'a pas eu le temps de compléter tout à l'heure. Vous vous souvenez, les éléments de mise en contexte, à savoir qu'il y avait beaucoup de navettage dans le Nord-du-Québec, près d'un poste sur quatre est comblé de cette manière dans la région en raison d'un manque de main-d'oeuvre sur le terrain. C'est particulièrement vrai pour les communautés les plus éloignées. Également, on avait parlé de formation.

L'écosystème de la région est complexe par la grandeur du territoire, d'une part, mais aussi par la présence de plusieurs pôles de populations éloignées les unes des autres et que tout cela, finalement, rend le tout difficile d'accès. Il y avait aussi la question de la formation continue qui est complexe, avec les enjeux de démarrage de petites cohortes et de langue d'enseignement puis, bien sûr, aussi la rétention des employés, que ce soit pendant et après les cohortes. On avait aussi parlé de manière générale du territoire du Nunavik, à savoir le manque de main-d'oeuvre qui est un problème important dans la région, notamment pour l'ouverture de magasins, et le fait que les réalités des communautés diffèrent grandement entre Kuujuaq, qui est la plaque tournante de la région et les autres communautés plus petites.

Enfin, dernier commentaire, entre 2013 et 2030, vous vous souvenez qu'on s'est fait dire là-bas qu'on s'attendait à une croissance de 4 000 personnes au Nunavik, soit près de 30 %, et que, dans la population actuelle, 90 % des résidents sur le territoire parlent l'inuktitut. Alors, en se rafraîchissant la mémoire sur cette mise en situation, vous aviez commencé à nous donner plus de détails sur l'annonce et sa pertinence sur le terrain.

Le Président (M. Allaire) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Si ma collègue le permet, je vais revenir sur la question de la collègue de Bourassa-Sauvé. Je vais revenir sur sa question pour lui donner une réponse pour ce qui est des services, là, dans la région, là, de l'Outaouais et l'Abitibi. Je vous ai entendu dire qu'il y avait une fusion. Il n'est aucunement question d'une fusion entre les bureaux de Services Québec de l'Outaouais puis de l'Abitibi... Témiscamingue, pardon. C'est extrêmement important pour moi d'apporter cette précision-là. Ce sont deux régions distinctes, évidemment, puis elles vont demeurer distinctes, puis il y a plusieurs faits qui démontrent que ce sont deux régions distinctes. Je pense entre autres aux deux conseils régionaux, là, des partenaires du marché du travail, qui sont toujours bel et bien là, qui vont demeurer là, et aussi aux deux forums, là, de ressources externes en employabilité.

Aussi, les deux régions vont conserver également leurs propres budgets respectifs puis les deux régions vont réaliser aussi leurs activités respectives régulières en poursuivant leur collaboration, parce qu'il y avait une collaboration. Et les employés, là, il y en aura toujours qui vont travailler dans les deux régions, puis ils vont continuer à effectuer, là, leurs tâches régulières dans leur port d'attache habituel.

Ce que je veux aussi amener, parce que ça fait quelques fois qu'on en parle, c'est que tous les bureaux de Services Québec, de l'Outaouais puis de l'Abitibi-Témiscamingue, vont continuer à exister puis à rendre des services de proximité, là, aux citoyens, et ces citoyens-là de la région vont pouvoir continuer d'aller dans les bureaux de Services Québec les plus près de chez eux pour recevoir des services, rencontrer des agents qui vont les aider dans leurs démarches. Ce n'est pas propre à la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, il y a d'autres régions où on a, dans le fond... où on a une direction qui fait les deux régions, si vous me permettez de le dire ainsi.

• (16 h 20) •

Maintenant, je vais revenir, là, au dossier de l'ARK, dans le fond, de Services Nunavik. Effectivement, je suis contente de pouvoir terminer ma réponse là-dessus parce que ça aura un impact important au niveau, là, des services qui sont rendus, mais au niveau de la population inuite, qui vont pouvoir se rendre dans des bureaux de Services Nunavik qui sont... qui seront situés dans leur village, pour rencontrer un agent. Recevoir des services aussi en inuktitut, ça peut faire la différence, absolument, puisque les gens — puis j'en ai rencontrés en formation à Montréal, j'ai eu la chance d'en rencontrer, des agentes — vont pouvoir leur offrir aussi des services dans leur langue, en inuktitut. Et les services qui vont être offerts, ce sont des services de renseignements généraux sur les programmes et les mesures de divers ministères et des organismes gouvernementaux. Ils vont aussi offrir du soutien direct aux personnes en matière d'assistance sociale, de développement des compétences, d'employabilité.

Vous l'avez souligné, il y a des défis, là, de recrutement de main-d'oeuvre là-bas, mais les citoyens ont tout autant besoin, là, de services, là, à ce niveau-là. Ils vont pouvoir accompagner aussi les personnes dans leurs démarches administratives, hein, auprès des gouvernements, canadien mais aussi québécois. Je fais entre autres référence à tout ce qui est Directeur de l'état civil, Retraite Québec ou encore la Régie de l'assurance maladie du Québec. C'est important qu'ils puissent avoir accès, là, et faire des démarches à ce niveau-là.

Le déploiement de Services Nunavik va aussi... bien, en fait, ça va se faire par l'ARK, vous l'avez dit, là, tout à l'heure, l'Association régionale de Kativik, sur une période de cinq ans. Pour ce faire, on va investir... bien, il y a 13 millions de dollars qui vont être octroyés à l'ARK pour la bonification des mandats de l'Entente Sivunirmut et le déploiement des services, là, de Services Nunavik. Ils vont recevoir 2,5 millions de dollars, l'ARK, annuellement pour ces bonifications-là. Et concrètement, cette nouvelle manière de faire, ce que ça va apporter pour les résidents, là, de cette région-là, bien, ça va venir améliorer les services qui sont offerts, là, à la population, aux résidents. Ça va apporter aussi un accès, qui est, lui aussi, amélioré. Aux services gouvernementaux, ça pouvait être complexe. On va souhaiter, puis c'est ce qui va arriver, que ce le soit moins pour les gens de la région. Et ça, ça va se faire, nécessairement parce que les agents locaux vont être spécialement formés pour offrir ces services-là, ce qui n'était pas nécessairement le cas... ce qui n'était pas le cas, en fait, c'était très complexe.

On va aussi venir bonifier la prestation de services, parce qu'en plus de développer des nouveaux outils — c'est ce qui va se passer — pour accompagner les Inuits, bien, les agents vont être en mesure d'avoir un lien direct avec certains partenaires gouvernementaux pour répondre à leurs clientèles et permettre aussi une plus grande proximité de la population du Nunavik avec l'État, c'est ce qu'on veut, en plus d'entretenir des relations avec l'Administration régionale Kativik, grâce à ce soutien puis à l'amélioration des services gouvernementaux au Nunavik.

Alors, moi, je suis convaincue qu'on va être en mesure d'apporter des changements significatifs aux services que les gens reçoivent dans le Nord-du-Québec et je suis très fière qu'on ait pu procéder, là, à cette annonce-là, puis qu'on entrevoie ces changements-là dans les prochains mois, prochaines années.

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup, Mme la ministre. J'aimerais vous amener sur un autre sujet complètement, les certificats de décès, qui... dans les dernières années, on sait que les délais ont augmenté considérablement, pour différentes raisons. Je vous en énumère quelques-unes : la lourdeur bureaucratique dans la direction de l'état civil, le vieillissement de la population, le nombre de décès en forte hausse au Québec, hein? On parle quand même d'une hausse de 15 000 personnes, ce qui représente environ 25 % entre 2015 et 2022. L'immigration, aussi, dans les dernières années, qui apporte son lot de décès de personnes pour lesquelles le Directeur de l'état civil a peu ou pas d'informations, ce qui nécessite des recherches complexes, soit à cause de la question de la langue ou encore des procédures différentes dans d'autres pays, également, les départs à la retraite au Directeur de l'état civil et le temps requis pour former les employés.

Alors, on le sait, Mme la ministre, le certificat de décès est un document officiel essentiel pour régler les affaires administratives, juridiques et successorales d'une personne décédée. C'est un document qui permet également d'établir des données statistiques fiables sur la mortalité, qui sont indispensables, finalement, à l'élaboration des politiques publiques de la santé de la population. Lorsqu'une personne décède, bien, évidemment, c'est essentiel d'informer le gouvernement du décès. C'est une démarche, généralement, qui va être effectuée par l'entreprise de services funéraires, qui aide à obtenir, remplir et transmettre les documents nécessaires au Directeur de l'état civil, notamment le constat de décès.

Mme la ministre, je vous épargne le petit... les détails juridiques que je pourrais vous faire sur l'inscription au registre de l'état civil, sur le fonctionnement du liquidateur de la succession, puisque ma collègue veut aussi s'entretenir avec vous sur la question de la jeunesse. Je vais y aller, à ce moment-là, directement sur ma question. Au niveau des délais, donc, qui sont maintenant revenus à la normale depuis les changements structurels qui ont été apportés, alors, de quelle manière on s'y est pris pour y arriver, et, plus précisément, comment avons-nous attaqué les différents défis, les différentes causes de ce délai d'émission? Merci.

Mme Champagne Jourdain : Merci beaucoup. Je pense qu'on a un bon exemple avec le Directeur de l'état civil et les changements qui ont été apportés, d'amélioration au niveau de l'efficacité de l'État, et je suis particulièrement fière de ce qu'on a réussi à faire à ce niveau-là. Dans les dernières années, le Directeur de l'état civil a rencontré plusieurs défis qui pouvaient... qui ont affecté, en fait, les délais de traitement, qui s'expliquent par plusieurs raisons, entre autres le vieillissement de la population et le nombre de décès qui est en hausse au Québec. On a connu aussi des retards liés à la COVID. Alors, tout ça a fait en sorte qu'on accumulait des délais importants et qu'on devait adresser ça pour offrir les services pour lesquels sont en droit de s'attendre les Québécois, mais aussi revenir à des délais qui sont respectables.

Alors, à l'été 2024, on a posé des actions concrètes pour mettre en place des... l'atteinte des objectifs et revenir... et on a... moi, je suis allée visiter sur place aussi, m'assurer de bien comprendre la situation, pour qu'on prenne les bonnes décisions. On a travaillé sur les compétences, on a travaillé sur l'optimisation du processus d'analyse des dossiers, ce qui permettait une inscription, là, dans un plus court délai. On a mis en place des nouvelles stratégies. On a travaillé sur la polyvalence des employés aussi pour faire en sorte que, quand ils faisaient du certificat de mariage... ils faisaient juste ça avant, là, on est allés travailler sur leur polyvalence pour être capables d'adresser des forts débits de demandes qu'on aurait pu avoir. Et je peux vous dire qu'en date du 3 avril le délai moyen d'inscription des dossiers, pour ce qui est des naissances, c'est de 10,1 jours ouvrables quand les dossiers sont conformes. Au niveau des dossiers de mariage et d'union civile, c'est de 16,8 jours. Et, au niveau des dossiers de décès complets et conformes, c'est 16,6 jours, et je veux vous dire qu'on a travaillé sur des solutions qui nous permettaient de pérenniser ces gains-là.

Adoption des crédits

Le Président (M. Allaire) : Merci. Ça met fin à l'ensemble des blocs d'échange. Restez assis, on va devoir voter.

Alors, le temps alloué à l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2025-2026 étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Donc, est-ce que le programme 3, intitulé Emploi... est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Allaire) : Adopté sur division.

Donc, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux au mardi 6 mai 2025, à 10 h 15, où elle entreprendra l'étude du volet Solidarité sociale et Action communautaire autonome des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale. Merci, tout le monde. Bonne fin de journée.

(Fin de la séance à 16 h 29)